Industrie et société rurale : le cas de la seigneurie de Saint-Hyacinthe des origines à 1861

CHRISTIAN DESSUREAULT*

Au cours des dernières années, la croissance de l'industrie a été présentée comme l'un des phénomènes majeurs de l'histoire des campagnes québécoises du XIX^e siècle. Cet article propose une recherche sur l'évolution de l'industrie dans la seigneurie de Saint-Hyacinthe, des origines à 1861. Nous y soulignons le rythme plutôt lent de l'essor de l'industrie dans cette région. En 1861, l'agriculture y demeure l'activité économique dominante malgré l'essor et la diversification de l'industrie depuis le début du XIX^e siècle. En raison de leurs privilèges, les seigneurs constituent pendant longtemps des intervenants importants de l'industrie tantôt comme entrepreneurs, tantôt comme rentiers sur les ressources et sur les entreprises. Cependant, ils ne sont ni les seuls ni même les principaux acteurs de l'industrie dans cette région.

The growth of industry has been presented in recent years as one of the major developments in the history of nineteenth-century rural Quebec. This article is an inquiry into the evolution of industry in the seigneury of Saint-Hyacinthe from its origins to 1861. Emphasis is placed on the rather slow growth rate of the sector. In 1861 agriculture still dominated the regional economy despite the expansion and diversification of industrial activity during the previous six decades. Thanks to their privileges, seigneurs remained important participants, both as entrepreneurs and as beneficiaries of the rents generated by resources and enterprises. They were, however, neither the sole nor even the principal promoters of industry in the region.

PENDANT LONGTEMPS, le Québec rural a été présenté comme une société repliée sur elle-même et réfractaire aux changements. L'économie de cette société rurale se caractérisait par la prédominance d'une agriculture d'auto-subsistance, techniquement archaïque et déficiente. Depuis quelques années, ce paradigme qui a fortement imprégné la production historique cède de plus en plus la place à celui d'une société évoluant dès le début du XIX^e siècle dans l'univers de la modernité.

^{*} Christian Dessureault est professeur au Département d'histoire à l'Université de Montréal.

En 1971, Gilles Paquet et Jean-Pierre Wallot lancent le concept de modernisation pour définir les mutations économiques du Québec au début du XIX^e siècle¹. Durant la décennie subséquente, ces deux auteurs vont mutiplier les travaux pour démontrer la pertinence de leur hypothèse en insistant sur la pénétration rapide de l'économie de marché jusque dans les campagnes. Cependant, c'est au cours des années 1980, avec les travaux de Serge Courville et de ses collaborateurs, que la problématique de la modernité s'installe comme le discours dominant sur le monde rural québécois du XIX^e siècle².

De façon générale, ces travaux proposent un modèle de développement équilibré et intégré dans l'espace où l'essor des villages et de l'industrie, particulièrement fort entre 1815 et 1830, constitue désormais l'élément moteur de l'économie rurale québécoise. La croissance des villages et de l'industrie rurale dynamise l'agriculture, lui permettant de devenir de plus en plus commerciale et spécialisée. Même l'institution seigneuriale, un régime de propriété foncière de type féodal, cesse d'être un obstacle à la modernité des campagnes puisque de nombreux seigneurs deviennent des promoteurs de villages et se convertissent à l'industrie³. Ces travaux récents ont dévoilé des aspects trop longtemps occultés de l'histoire du Québec. Cependant, cette nouvelle vision « entrepreneuriale » des campagnes présente une société québécoise trop rapidement gagnée par le progrès économique⁴.

Ces travaux réfèrent aussi au concept de proto-industrialisation pour caractériser l'évolution économique des campagnes québécoises dans la première moitié du XIX^e siècle. Ce concept est alors employé dans un sens très large incluant toutes les formes d'activités non agricoles à la campagne réunies sous le vocable d'industries rurales. L'association au sein des

- 1 G. Paquet et J.-P. Wallot, « Le Bas-Canada au début du XIX^e siècle : une hypothèse », Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 25, n° 1, 1971, p. 39-62.
- 2 Les principaux éléments de cette nouvelle problématique sont présents dans S. Courville, Entre ville et campagne. L'essor du village dans les seigneuries du Bas-Canada, Québec, Presses de l'Université Laval, 1990, et « Le marché des subsistances. L'exemple de la plaine de Montréal au début des années 1830 : une perspective géographique », Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 42, n° 2, 1988, p. 193-240.
- 3 S. Courville, « La seigneurie canadienne à l'époque de Durham : éléments d'une problématique », Annali Accademici Canadesi, vol. 7, 1991, p. 51-79.
- 4 Cette vision des campagnes s'inscrit dans un courant touchant plusieurs champs de la recherche historique sur la société québécoise : les idéologies, l'histoire urbaine, etc. Ce nouveau courant historiographique insiste sur la participation effective de la société québécoise à la modernité libérale, c'est-à-dire à un processus de changement culturel, social et économique commun à l'ensemble des sociétés occidentales des XIX° et XX° siècles. Cette réinterprétation de l'histoire du Québec qui constitue en quelque sorte une forme de réhabilition de cette société auparavant décrite comme essentiellement traditionnelle et réactionnaire, évoluant à l'écart des autres sociétés, en vient à occulter certains problèmes spécifiques à la société québécoise surtout si ceux-ci risquent de questionner cette nouvelle modernité. À ce propos, voir les critiques de R. Rudin, « Revisionism and the Search for a Normal Society: A Critique of Recent Quebec Historical Writing », Canadian Historical Review, vol. 73, n° 1, 1991, p. 30-61.

ménages de l'activité agricole et d'une activité d'appoint, l'une des dimensions essentielles du concept de proto-industrialisation, n'est toutefois pas considérée dans cette vision « entrepreneuriale » des campagnes québécoises, qui insiste plutôt sur l'existence d'une main-d'oeuvre enfin libérée de l'agriculture. Le concept initial de proto-industrialisation renvoie aussi à une spécialisation suffisamment poussée des paysans-travailleurs dans un secteur spécifique, comme le textile, afin de permettre la mise en place d'un véritable système de production ouvert sur le marché extra-régional, voire international, plutôt qu'à un ensemble hétéroclite d'industries dont les unes répondent aux besoins d'une clientèle locale et les autres au marché extérieur. Toutefois, comme dans le modèle initial de la proto-industrialisation, les campagnes québécoises sont présentées comme étant à l'avant-garde dans la transition vers le capitalisme industriel.

L'essor des industries rurales n'est évidemment pas étranger à la complexification de l'économie québécoise au XIX^e siècle. Mais il est certainement présomptueux d'y associer une première forme de capitalisme national ou une voie de passage prometteuse au capitalisme industriel. Cette interprétation selon laquelle les campagnes auraient devancé les villes sur la voie de l'industrialisation avant de leur céder la place dans la seconde moitié du XIX^e siècle est de prime abord séduisante; mais elle commande de vérifier si les entreprises inventoriées dans telle ou telle région représentent vraiment une rupture par rapport à l'ancien système de production (surtout si on invoque le concept de modernité), ou au moins une phase transitoire devant conduire à une forme industrielle achevée. Le développement dans les campagnes de certains secteurs de production habituellement associés à l'industrialisation du Ouébec comme le textile et les vêtements, le tabac et la fabrication du matériel de transport ferroviaire⁵ demeure plutôt marginal et, comme dans le cas de l'industrie du cuir, l'implantation et la transformation des entreprises ont été souvent plus précoces dans les villes et dans leurs environs immédiats. Par ailleurs, l'essor de l'industrie dans les régions rurales est souvent associé aux secteurs liés à l'exploitation à grande échelle des ressources naturelles, comme l'industrie forestière, où l'entrepreneurship et le contrôle des capitaux échappent souvent aux acteurs régionaux.

Ou'en est-il de l'industrie rurale d'avant l'industrialisation? Certaines entreprises, comme les moulins à farine, sont présentes dans les campagnes depuis longtemps. Or, l'augmentation du nombre de moulins à farine n'est pas nécessairement liée à une mutation de l'économie rurale; elle provient davantage de l'extension de l'espace rural habité et de l'accroissement de la production agricole qui en découle. C'est aussi en partie le cas des moulins à carder et à fouler dont l'établissement dans une région donnée ne débouche pas nécessairement sur le développement subséquent d'entreprises industrielles dans le secteur des textiles. Vers 1830, les campagnes

⁵ J. Hamelin et Y. Roby, Histoire économique du Québec 1851-1896, Montréal, Fides, 1971, p. 262-289.

québécoises comptent certaines scieries assez importantes, axées sur le marché extérieur, et plusieurs petites entreprises de transformation fournissant pour le marché local et régional des biens de consommation, comme des brasseries et des distilleries. Mais, de manière générale, les divers types de moulins (et surtout les moulins à farine) représentent la composante principale de l'infrastructure industrielle des campagnes. Quant aux nombreuses potasseries normalement installées dans les régions de colonisation, fort nombreuses parmi les établissements classés comme fabriques ou manufactures en 1831, elles constituent l'exemple type d'une activité économique éphémère liée à l'exploitation extensive des richesses naturelles. L'essor de ces entreprises ne constitue aucunement une phase préalable dans le processus d'industrialisation.

Après 1830, voire 1840, les campagnes québécoises connaissent une certaine effervescence économique caractérisée entre autres par l'accroissement et par la diversification des industries. Quelle est l'ampleur réelle de cette croissance de l'industrie? Dans quelle mesure cette croissance constitue-t-elle une rupture par rapport à l'ancienne économie rurale? Peut-on la relier à un mouvement irréversible de transition vers le capitalisme industriel?

Notre recherche sur l'évolution de l'industrie dans la seigneurie de Saint-Hyacinthe des origines à 1861 n'a pas la prétention de redéfinir à partir du cas maskoutain un modèle pour l'ensemble du Québec rural. Elle se veut d'abord un premier inventaire secteur par secteur de l'industrie et de son évolution dans le temps et dans l'espace. Ainsi, nous pourrons déjà montrer le rythme plutôt lent de l'essor de l'industrie dans cette région et insister sur les calendriers et les modalités différenciés de la croissance dans les divers secteurs de la fabrication. En effectuant cet inventaire, nous prendrons toutefois soin de distinguer les expressions plus traditionnelles de l'industrie de celles qui annoncent la transition du système économique, tant dans les formes d'organisation de la production (artisanat ou manufacture), que dans les rapports de l'entreprise avec le secteur agricole. Pour ce faire, nous étudierons l'évolution des divers secteurs de la fabrication en traitant toutefois comme des secteurs spécifiques les divers types de moulins. Nous tenterons également d'évaluer le poids relatif de l'industrie dans l'économie à la fois comme source d'emplois et de capitaux dans l'ensemble de la seigneurie.

Naturellement, cette recherche ne répond pas à toutes les questions que pose l'étude d'un phénomène aussi complexe. Certains aspects essentiels comme la place respective des divers acteurs sociaux (les seigneurs, les entrepreneurs, les artisans), les rapports sociaux de production et l'organisation familiale de la production, sont à peine effleurés. La poursuite des débats sur l'industrie rurale commande des recherches plus fines sur ces diverses questions et particulièrement sur les divers groupes d'artisans : leur recrutement, leur reproduction sociale, leur degré respectif de participation à la propriété des moyens de production, leurs rapports à l'économie rurale

et, le cas échéant, leur rôle effectif dans la dynamique du changement économique et social. Notre recherche représente toutefois une étape essentielle pour mieux évaluer la portée globale de l'essor de l'industrie dans les campagnes.

Le terrain d'enquête

Cette enquête est circonscrite à la seigneurie primitive de Saint-Hyacinthe. Cette seigneurie d'environ 800 km² se situe à l'est de la plaine de Montréal. De manière générale, la région maskoutaine constitue l'un des terroirs les plus fertiles du Québec. Au début du XIXe siècle, cette seigneurie est en quelque sorte l'une des frontières du peuplement dans l'aire seigneuriale de la vallée du Saint-Laurent. En 1791, elle compte 1 360 habitants⁶ et, 40 ans plus tard, en 1831, sa population atteint 14 098 habitants répartis dans cinq paroisses⁷. En 1861, ce même territoire compte 28 386 habitants répartis dans 11 paroisses, dont celle de la cathédrale de Saint-Hyacinthe (voir figure 1).

À l'instar de la plaine maskoutaine, le village de Saint-Hyacinthe connaît un essor rapide durant le premier tiers du X1X^e siècle. De 1805 à 1831, sa population grimpe de 321 à 914 habitants⁸. Ce bourg occupe alors le troisième rang parmi les villages du Bas-Canada derrière Laprairie et William Henry (Sorel). En 1831, la seigneurie comprend également deux autres villages dans les zones de peuplement récent : Saint-Césaire, 236 habitants, et Saint-Pie, 196 habitants. Enfin, la paroisse de Saint-Damase compte aussi un embryon de village d'une quinzaine d'emplacements.

Au milieu du X1X^e siècle, le village de Saint-Hyacinthe accède au statut de ville. En 1861, cette ville compte 3 695 habitants tandis que l'agglomération qui mord quelque peu sur la zone rurale environnante atteint les 4 000 habitants9. Les villages de Saint-Césaire et de Saint-Pie enregistrent également une croissance démographique vigoureuse atteignant respectivement 794 et 532 habitants en 1861. De plus, la seigneurie de Saint-Hyacinthe

- 6 Recensements du Canada, vol. 4.
- 7 Journal de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, 1821-1822.
- 8 C. Dessureault, « Crise ou modernisation? La société rurale maskoutaine durant le premiers tiers du XIX° siècle », Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 42, n° 3, 1989, p. 359-388. Pour les données statistiques concernant la population et les industries de la seigneurie de Saint-Hyacinthe en 1831, 1851 et 1861, nous ne préciserons pas à chaque fois les références spécifiques aux recensements utilisés. Pour cette recherche, nous avons consulté et dépouillé tous les recensements nominatifs concernant la ville, les villages et les paroisses de la seigneurie de Saint-Hyacinthe. Par ailleurs, le recensement de 1842 est manquant pour l'ensemble de la seigneurie tandis que celui de 1851-1852 est manquant pour les paroisses de Notre-Dame-du-Rosaire, de Saint-Hyacinthe, de La Présentation et de Sainte-Rosalie. Archives nationales du Canada (ANC), recensements de 1831, 1851 et 1861.
- 9 Vers 1860, le village de la Providence situé vis-à-vis la ville de Saint-Hyacinthe sur la rive opposée de la rivière Yamaska compte environ 250 emplacements (Cadastres abrégés des seigneuries du district de Montréal, la seigneurie Dessaulles-Propres, Québec, Stewart, Derbishire et G. Desbarats, 1863). Malheureusement, le recensement de 1861 ne dénombre pas de façon distincte la population de ce village. Il compte certainement 300 habitants et plus.

104 Histoire sociale / Social History

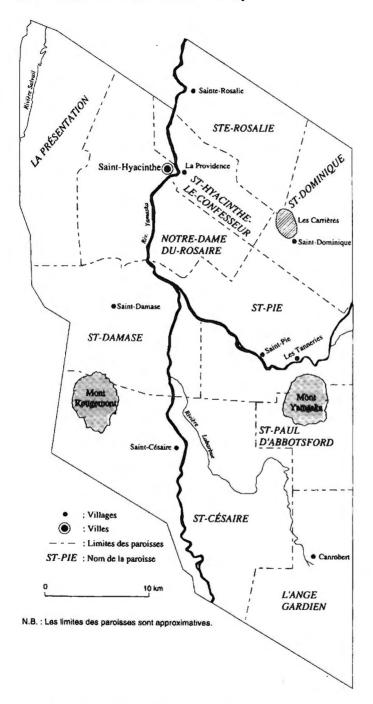


Figure 1 Ville, villages et paroisses dans la seigneurie de Saint-Hyacinthe, 1861. Les limites des paroisses sont approximatives.

compte alors plusieurs autres petits noyaux villageois dont les populations n'ont pas été recensées de manière distincte des habitants des zones rurales environnantes : les villages de Saint-Damase, de Saint-Dominique, de Sainte-Rosalie, de Canrobert et, enfin, de la « Factorie » (aussi appelé Les Tanneries) à Saint-Pie¹⁰.

Les moulins

Les moulins à farine

D'après l'abbé Isidore Desnoyers, le seigneur Hyacinthe-Simon Delorme aurait bâti un premier moulin à farine en 1760, au Rapide Plat¹¹. En 1772, cet établissement est remplacé par le moulin de la Cascade, situé aux abords du futur village de Saint-Hyacinthe¹². Ce moulin compte alors une seule paire de moulanges et le bâtiment à deux étages, de 40 pieds sur 30, est modeste comparativement à ceux qui lui succéderont sur le site de la Cascade. Dès 1780, la croissance rapide du nombre de censitaires rend nécessaire la rénovation de l'entreprise et l'installation d'une seconde paire de moulanges¹³. Puis, en 1798, le seigneur Hyacinthe-Marie Delorme confie au meunier Joseph Barbeau la construction, à la Cascade, d'un moulin plus vaste, de 66 pieds sur 46, comptant quatre paires de moulanges¹⁴.

Quelques années plus tard, le moulin de la Cascade ne suffit déjà plus aux besoins des Maskoutains. L'expansion du peuplement à l'est de la Yamaska entraîne l'établissement d'un second moulin banal, au rapide Beauregard, près du futur village de Saint-Pie. En 1811, lors du partage de la seigneurie, les co-seigneurs Hyacinthe-Marie Delorme et Pierre-Dominique Debartzch décident de poursuivre l'exploitation conjointe des moulins de la Cascade et du rapide Beauregard¹⁵. Pour favoriser la rentabilité de ces deux entreprises, les deux seigneurs s'engagent alors à ne construire aucun autre moulin à farine dans leur partie respective de la seigneurie de Saint-Hyacinthe, à moins d'une lieue (4,8 km) des entreprises de la Cascade et du rapide Beauregard. En éliminant la concurrence, le droit de banalité restreint les chances pour plusieurs paysans de disposer du service d'un

- 10 Ces différents villages sont repérables dans les Cadastres abrégés des seigneuries de la région de Montréal. Les villages de Saint-Damase, de Canrobert et de la « Factorie » comptent respectivement une trentaine d'emplacements tandis que ceux de Saint-Dominique et de Sainte-Rosalie en comptent moins d'une dizaine chacun.
- 11 I. Desnoyers, « Histoire de la paroisse de Sainte-Rosalie », cahiers manuscrits, vers 1880, Archives de l'Évêché de Saint-Hyacinthe. Nous n'avons toutefois retracé aucun document notarié concernant ce moulin à farine.
- 12 ANQM, notaire A. Grisé, 1772, marché de construction et devis des ouvrages (...) pour la construction entière d'un moulin à eau pour réduire le bled en farine de H.-S. Delorme à J.Barbeau.
- 13 ANQM, notaire C.-E. Letestu, le 18 septembre 1781, marché de construction et de réparation de moulin de F. Noiseux à J. Barbeau.
- 14 ANQM, notaire P.-P. Dutalmé, le 5 décembre 1798, convention pour la construction d'un moulin de H.-M. Delorme à J. Barbeau.
- 15 ANQM, notaire A.-A. Papineau, le 23 septembre 1811, acte de partage de la seigneurie de Saint-Hyacinthe entre H.-M. Delorme et P.-D. Debartzch.

meunier à proximité de leurs habitations¹⁶. Par contre, le monopole seigneurial favorise de cette manière la concentration de la production dans certaines entreprises plus imposantes et plus productives.

Néanmoins, dès 1814, le seigneur Debartzch permet à Jean Barbeau de construire un nouveau moulin à farine dans sa partie de la seigneurie, à la montagne de Rougemont, à plusieurs kilomètres de la Cascade et du rapide Beauregard. En 1817, ce meunier innove en installant une machine à vapeur au moulin de Rougemont. Malheureusement, l'exploitation de ce moulin entraîne la faillite de ce meunier qui « quitte furtivement la région vers 1822 »¹⁷.

Au recensement de 1831, la seigneurie de Saint-Hyacinthe compte quatre moulins à farine. Deux de ces moulins sont recensés au nom du seigneur Jean Dessaulles, au village de Saint-Hyacinthe. Il s'agit vraisemblablement du moulin de la Cascade, au village de Saint-Hyacinthe même, et du moulin du rapide Beauregard, au village de Saint-Pie¹⁸. Le seigneur P.-D. Debartzch est également co-propriétaire de ces deux entreprises. Quant aux deux autres moulins à farine de la seigneurie, celui de la montagne de Rougemont et celui de la rivière Barbue, dont la construction est toute récente, ils sont alors recensés au nom de Jean-Baptiste Bourque et de Philippe Foisie, deux meuniers de Saint-Césaire. Peu de temps après le recensement, cette dernière paroisse compte un troisième moulin à farine, au rapide Patelough, sur les bords de la Yamaska, dont le promoteur est Jean-Baptiste Bousquet, bourgeois à Saint-Césaire 19. Le statut de ces moulins est certes différent du statut des entreprises de la Cascade et du rapide Beauregard; mais ceux-ci demeurent tout de même sous le contrôle seigneurial. Le cas du moulin Foisie permet d'illustrer ce type d'intervention indirecte du seigneur dans le secteur de la meunerie.

En 1829, le seigneur Debartzch concède, à titre de bail à cens, pour une période de 20 ans, « le droit et le privilège des eaux, et le droit d'y mainte-nir pour l'utilité du public un moulin à farine et autres espèces de moulins » sur les bords de la rivière Barbue, ainsi qu'un terrain de six arpents en superficie, à P. Foisie²⁰. Le meunier-entrepreneur s'engage à verser chaque

¹⁶ Il s'agit là pour les paysans de l'un des aspects négatifs du droit de banalité. À ce propos voir l'enquête sur le régime seigneurial de 1842-1843 : Assemblée législative, Rapport des commissaires nommés pour s'enquérir (...) la tenure seigneuriale au Bas-Canada et appendices, mis devant l'Assemblée législative le 4 octobre 1843, Montréal, 1844.

¹⁷ I. Desnoyers, « Histoire de la paroisse de Saint-Césaire », cahiers manuscrits, vers 1880, Archives de l'Évêché de Saint-Hyacinthe.

¹⁸ En 1831, les moulins, les manufactures et les fabriques sont habituellement dénombrés par propriétaire sans que le recenseur précise la localisation exacte des établissements. Ainsi, à Saint-Hyacinthe, tous les moulins à farine et tous les moulins à scie possédés en totalité ou en partie par le seigneur Dessaulles sont dénombrés lors du recensement du village de Saint-Hyacinthe où celui-ci réside.

¹⁹ ANQM, notaire L. Chicou-Duvert, le 26 mai 1830, marché et bail d'un moulin de P.-D. Debartzch à J.-B. Bousquet.

²⁰ ANQM, notaire F.-X. Lacombe, le 26 mars 1829, concession à titre de bail à cens de P.-D. Debartzch à P. Foisie.

année au seigneur deux sols de cens et 26 £ (livres cours actuel) de rente²¹. Debartzch consent alors à Foisie un prêt de 1 200 # (livres ancien cours) « pour aider à la construction du dit moulin [à farine] laquelle somme le dit preneur s'engage de rembourser par 200 # chaque année, avec l'intérêt de six pour cent ». Enfin, le seigneur Debartzch se réserve le droit de racheter le moulin construit par Foisie, à l'expiration du bail. Grâce à ce type d'intervention, le seigneur peut ainsi, en réduisant ses investissements directs, retirer tout de même une rente sur une ressource dont il possède le monopole d'exploitation²².

Les seigneurs de Saint-Hyacinthe ne misent toutefois pas exclusivement sur une stratégie rentière pour exploiter leur privilège seigneurial de la banalité. En 1831, leurs moulins de la Cascade et du rapide Beauregard, dont ils détiennent la propriété directe, constituent assurément les deux principaux moulins à farine de la seigneurie. Dans la décennie subséquente, ils continueront à y investir des capitaux assez considérables tant pour réagir efficacement à des accidents ou à des désastres naturels que pour accroître encore davantage la capacité de production respective de ces deux entreprises.

Ainsi, en 1837, Rosalie Papineau, seigneuresse de Saint-Hyacinthe, emploie le maître-charpentier Windsor Goudenouph, de Derby au Vermont, pour effectuer les travaux de reconstruction du moulin du rapide Beauregard alors détruit par une incendie²³. L'entrepreneur doit entre autres installer quatre paires de moulanges dans le nouveau moulin de Saint-Pie alors que l'ancien en comptait seulement deux paires. L'année précédente, R. Papineau avait confié au nouveau meunier de la Cascade, Xavier Bertrand, la tâche d'intégrer « deux paires de moulanges additionnelles en sus des quatre qui sont déjà en opération » et de construire à ses frais « un moulin à scie au bout du dit moulin à farine »²⁴. Pour ce faire, les seigneurs, la succession Dessaulles et P.-D. Debartzch, verseront au meunier 200 £. Mais, dès 1840,

Les récoltes de blé ayant totalement manquées depuis plusieurs années, Madame Dessaulles, conjointement avec le même Mr Debartzch, fit construire à Saint-Hyacinthe [par X. Bertrand] une chaufferie pour l'avoine et fit aussi

- 21 Dans cet article, nous utilisons tour à tour la livre cours actuel ou cours halifax (£), la livre ancien cours (#), et le dollar (\$). Nous avons également employé le schilling qui correspond à la vingtième partie d'une livre cours actuel. Chaque livre cours actuel vaut 24 livres ancien cours ou quatre dollars: 1 £ = 24 # ou 4 \$.
- 22 D'autres seigneurs ont d'ailleurs utilisé de manière profitable cette stratégie rentière pour accroître leurs revenus. À ce propos, voir C. Baribeau, La seigneurie de la Petite-Nation 1801-1854. Le rôle économique et social du seigneur, Hull, Éditions Asticou, 1983.
- 23 W. Goudenouph pourra engager pour le compte des seigneurs tous les ouvriers nécessaires pour les travaux du moulin. Par ailleurs, le maître-charpentier recevra un salaire fixe journalier de 10 schillings cours actuel pour la durée des travaux (ANQM, notaire A.-A. Papineau, le 27 septembre 1837, marché de R. Papineau et W. Goudenough).
- 24 ANOM, notaire A.-A. Papineau, le 20 août 1836, bail d'un moulin de R. Papineau à X. Bertrand.

préparer dans le moulin à farine, à Saint-Hyacinthe, des moulanges pour moudre l'avoine²⁵.

Au cours de cette même période, les mauvaises récoltes de blé n'ont pas empêché la construction de deux autres moulins à farine par des meuniersentrepreneurs qui en ont obtenu la permission expresse des seigneurs : l'un à Sainte-Rosalie en 1836 et l'autre à la montagne de Rougemont, à Saint-Damase, en 1839. Dans le premier cas, le meunier assume tous les frais de construction d'un moulin à farine et d'un moulin à scie au Rapide Plat, à Sainte-Rosalie, contre l'octroi par la seigneuresse Papineau d'un bail de sept ans pour l'exploitation des deux moulins26. Quant au second cas, celui du moulin de Rougemont, le seigneur Debartzch limite ses investissements initiaux à 100 £ qu'il réserve à l'acquisition de certains appareils spécifiques de production tandis que les autres coûts liés à la construction du moulin, au relèvement de l'eau du lac de la montagne et au creusement d'un canal incombent entièrement au meunier-entrepreneur²⁷. Le seigneur Debartzch s'engage toutefois à racheter le moulin et les autres bâtiments à l'expiration d'un bail de cinq ans en versant jusqu'à 200 £, selon l'évaluation qui en sera alors faite.

Toutefois, le seigneur Debartzch continue aussi à intervenir directement dans le secteur de la meunerie. Ainsi, dès août 1840, il investit 400 £ dans la construction d'un nouveau moulin à farine et d'un moulin à scie au rapide Patelough, à Saint-Césaire, vis-à-vis l'ancien moulin de Bousquet qui a été détruit par la débâcle de la Yamaska, au printemps 1838²⁸. Le moulin à farine à deux étages, de 36 pieds sur 26, qui compte deux moulanges pour le blé et une pour l'avoine, ainsi qu'une chaufferie pour le moulin à avoine, devient alors la troisième plus importante meunerie de la seigneurie, derrière les moulins de la Cascade et du rapide Beauregard qui ont également été bâtis à l'initiative des seigneurs²⁹.

De 1842 à l'abolition du régime seigneurial, quatre autres établissements vont se greffer au réseau de moulins à farine de la seigneurie. Parmi ceux-ci, seul le moulin banal d'Édouard Sylvestre, l'un des héritiers Debartzch,

- 25 ANQM, notaire D.-E. Papineau, le 14 mai 1852, partage de la succession de l'honorable J. Dessaulles.
- 26 Durant les quatre premières années, J. Turcotte devra verser le tiers des moutures et la moitié du profit du sciage à la seigneuresse. Durant les trois dernières années, la rente du moulin à farine augmentera à la moitié des moutures (ANQM, notaire A.-A. Papineau, le 31 mai 1837, bail d'un moulin de R. Papineau à J. Turcotte; ce bail est rétroactif au 10 octobre 1836).
- 27 ANQM, notaire J.-E. Leblanc, le 5 novembre 1839, bail de moulin de P.-D. Debartzch à J.-B. Bourque.
- 28 Desnoyers, « Histoire de la paroisse de Saint-Césaire »; ANQM, notaire J.-E. Leblanc, le 19 août 1840, marché et bail de moulins de P.-D. Debartzch à P.-C. Parent.
- 29 Lors de l'enquête sur le régime seigneurial de 1842-1843, l'ancien agent seigneurial de Debartzch, P. Spink, présente les moulins de la Cascade et du rapide Beauregard comme les deux seuls « moulins de prix » de la seigneurie; mais il spécifie par la suite que le seigneur Debartzch « est après en construire un à Saint-Césaire qui donnera un revenu lucratif ».

constitue une entreprise importante³⁰. Les trois autres moulins à farine sont des établissements modestes, à une ou deux paires de moulanges, qui ont été érigés à leurs frais par des petits entrepreneurs afin de desservir les habitants des secteurs agricoles moins riches de Saint-Pie et de Saint-Dominique. Les seigneurs (les héritiers Dessaulles) ont alors accordé des baux à long terme de 10, 20 et 22 ans à ces trois entrepreneurs qui devront, en contrepartie, verser des rentes annuelles variant de 7£, 10 schillings à environ 65 £ selon le moulin³¹. Les seigneurs maskoutains maintiennent ainsi, à long terme, une stratégie dualiste d'intervention dans le secteur de la meunerie en demeurant les maîtres d'oeuvre des moulins les plus productifs et en accordant à des tiers le privilège de construire et d'exploiter des moulins généralement moins imposants.

Après l'abolition du régime seigneurial, au moins trois sinon quatre nouvelles entreprises, viennent rapidement s'ajouter au nombre déjà élevé de moulins à farine dans la seigneurie de Saint-Hyacinthe. Dès 1855, Job L'heureux établit aux environs du village de Saint-Pie un moulin à farine, à deux paires de moulanges, qui vient directement concurrencer l'ancien moulin banal du rapide Beauregard³². La même année, un nommé Job Cusson, l'un des membres de la petite communauté protestante canadiennefrançaise de Saint-Pie, aurait également bâti un autre moulin à farine près de l'ancien moulin seigneurial, misant sans doute sur ses co-religionnaires pour se tailler une clientèle dans un secteur économique désormais concurrentiel³³. Les deux autres moulins sont construits dans la paroisse de Saint-Césaire qui, à l'instar de Saint-Pie, ne manque pourtant pas de meuneries. Dès 1856, la société J. Tessier, O. Généreux et E. Henry entreprend la construction sur les bords de la rivière Yamaska d'un imposant moulin à farine en pierre et en brique, de 60 pieds sur 40, capable d'actionner quatre paires de moulanges³⁴. Enfin, en 1858, Antoine Robert, charpentier à Saint-Césaire, acquiert un moulin à scie et un pouvoir d'eau à la rivière Barbue et il « y construit contre l'intention de l'agent [seigneurial] un moulin à farine »35. Comme d'autres entrepreneurs, A. Robert essaie de profiter rapidement du nouveau contexte créé par l'abolition de la banalité.

- 30 En 1859, ce moulin banal est évalué à 8 000 \$ lors de la rédaction du cadastre de la seigneurie de Rougemont et, en 1864, ce moulin et le manoir seigneurial sont vendus pour cette même somme à François Papineau, de Saint-Césaire (Cadastres abrégés des seigneuries du district de Montréal; Desnoyers, « Histoire de la paroisse de Saint-Césaire »).
- 31 ANQM, notaire O. Désilets, le 22 novembre 1848, bail de moulins de L.-A. Dessaulles à D. Bertrand (ce bail est rétroactif au 1^{et} mars 1844); ANQM, notaire O. Désilets, le 2 mars 1849, reconnaissance de bail de F. Parent à L.-A. Dessaulles. Pour le troisième moulin, la famille Dessaulles a accordé une permission verbale à O. Morin, en 1847. Voir ANQM, notaire D.-E. Papineau, le 14 mai 1852, acte de partage de la succession de l'honorable J. Dessaulles.
- 32 I. Desnoyers, « Histoire de la paroisse de Saint-Pie », cahiers manuscrits, vers 1880, Archives de l'Évêché de Saint-Hyacinthe.
- 33 Desnoyers mentionne l'existence de ce moulin. Toutefois, nous n'avons pas retracé cet établissement dans le recensement manuscrit de 1861.
- 34 Desnovers, « Histoire de la paroisse de Saint-Césaire ».
- 35 Ibid.

110 Histoire sociale / Social History

De 1831 à 1861, le nombre de moulins à farine dans la seigneurie de Saint-Hyacinthe passe de quatre pour 14 000 habitants à au moins 13 pour 28 000 habitants. De plus, au tournant des années 1840, les seigneurs maskoutains ont financé des travaux pour moderniser les anciens moulins de la Cascade et du rapide Beauregard. Cette croissance rapide du secteur de la meunerie répond d'abord à l'accroissement démographique et à la maturation des terroirs agricoles. Elle découle aussi de la reprise vigoureuse de la production céréalière dans la plaine maskoutaine après la crise de la culture du blé au tournant des années 1830 à 1840. Après 1840, le secteur de la meunerie s'est rapidement adapté aux nouvelles orientations de la production agricole par l'installation de meules spécifiques et de chaufferies pour l'avoine.

Certains moulins à farine commandent des investissements considérables. Le moulin de la Cascade, près de la ville de Saint-Hyacinthe, est l'un de ceux-ci. En 1861, ce moulin est évalué à 40 000 \$36. Cependant, ces entreprises requièrent peu de main-d'oeuvre; les plus importantes meuneries de la seigneurie emploient au mieux cinq à six travailleurs permanents37. La qualité des pouvoirs d'eau influe de façon déterminante sur la productivité et la rentabilité, à long terme, des divers moulins à farine de la seigneurie. Certains moulins, comme celui exploité en 1861 par Pascal Bachamp de Saint-Damase, ne peuvent fonctionner que cinq ou six mois par année. Leur production annuelle est alors inférieure à 1 000, sinon 500 minots de grains moulus. Par contre, le moulin de la Cascade transforme dès les années 1830 plusieurs milliers de minots de blé en farine38. En 1861, ce moulin serait capable, selon le recenseur, « de moudre 1 500 minots par 24 heures »39.

Des moulins à scie et l'exploitation des ressources forestières

Les débuts du peuplement dans la seigneurie de Saint-Hyacinthe sont directement liés à l'exploitation des ressources forestières du bassin de la rivière Yamaska. Vers la fin du régime français, H.-S. Delorme acquiert pour la somme modeste de 4 000 # la seigneurie de Maska (Saint-Hyacinthe)⁴⁰ et y procède à « un établissement considérable pour l'exploitation

- 36 À titre comparatif, en 1861, les moulins à farine de Terrebonne, sur l'île des Moulins, qui constituent l'une sinon la principale entreprise de ce secteur dans la région de Montréal, sont évalués à 60 000 \$ (ANC, recensement de 1861, la ville de Terrebonne).
- 37 Dans une étude sur les moulins de Chambly, F. Noël constate le petit nombre de travailleurs permanents engagés dans ces entreprises qui commandent pourtant des investissements considérables. Elle insiste par ailleurs sur les retombées indirectes des moulins comme source de revenus complémentaires pour les artisans (F. Noël, « Chambly Mills, 1784–1815 », Communications historiques/Historical Papers, Société historique du Canada, 1985, p. 102-116).
- 38 En 1836, le meunier X. Bertrand baille le moulin de la Cascade pour six années. Il accepte alors de remettre annuellement au seigneur au moins 3 000 minots de blé et « si le moulin à farine donne plus de 5 000 minots, le prix du bail augmentera dans la proportion de 5 000 à 3 000 » minots (ANQM, notaire A. A. Papineau, le 20 août 1836, bail à loyer de R. Papineau à X. Bertrand).
- 39 ANC, recensement de 1861, la ville de Saint-Hyacinthe.
- 40 ANQQ, notaire C.-H. Dulaurent, le 12 octobre 1753, vente de P.-F. Rigaud de Vaudreuil à H.-S. Delorme.

des bois marins »41. Après 1760, Delorme poursuit ses activités dans ce secteur. Soucieux de son accès privilégié aux ressources forestières, H.-S. Delorme impose à ses premiers censitaires une clause très restrictive dans leurs contrats de concession de terre en leur interdisant « de couper et d'utiliser les pins ». En 1771, il assouplit cette réserve sur les pins en permettant expressément à tous ses tenanciers de couper des pins pour des fins domestiques, mais il leur interdit d'en faire le commerce sans sa permission⁴². De plus, H.-S. Delome se réserve le droit de prendre des pins sur toutes les terres concédées. Plus tard, dans les premières décennies du XIX^e siècle, les seigneurs n'ont apparemment pas interprété de manière stricte cette dernière réserve qui leur aurait théoriquement permis de monopoliser le commerce des bois de pin.

Au début du XIX^e siècle, l'essor du commerce du bois vers la Grande-Bretagne favorise la croissance rapide des divers secteurs d'activité liés à l'exploitation des ressources forestières. Cette croissance bénéficie davantage à la ville de Ouébec et à d'autres régions rurales comme l'Outaouais, la Mauricie ou le Charlevoix qu'à la plaine maskoutaine. Néanmoins, cette dernière région profite également des retombées du commerce du bois.

À la vente sur les marchés local et régional de bois de chauffage et de charpente se greffe, après 1820, un commerce assez considérable de billots de pin et de pruche⁴³. Les seigneurs participent à ce commerce. Cependant, les marchands de Ouébec confient la plus grande partie de leur approvisionnement dans la région, qui consiste principalement en billots de pin bruts, à des agents ou à des intermédiaires locaux, souvent recrutés parmi les marchands. Ceux-ci redistribuent parmi les cultivateurs de la seigneurie des commandes de billots de pin (de 12 pieds de longueur et de 22 pouces de diamètre), dont le nombre varie de 50 à 200 billots par cultivateur, au gré de la force de travail et de la matière ligneuse diponibles dans leur exploitation respective. Toutefois, certains cultivateurs acceptent des marchés pour une quantité plus considérable de billots⁴⁴. Ces cultivateurs doivent alors employer de la main-d'oeuvre extérieure à la famille pour les opérations de coupe ou effectuer de la sous-traitance auprès des autres familles paysannes.

Dans le secteur même du sciage, l'exploitation du premier moulin à scie dans la seigneurie de Saint-Hyacinthe remonte au régime français : le moulin de H.-S. Delorme au Rapide Plat. Les seigneurs poursuivent l'exploitation de ce type d'entreprise au moins jusqu'à l'abolition du régime

⁴¹ ANQTR, notaire J. Leproust, le 24 février 1756, contrat de mariage de H.-S. Delorme à M.-J. Jutras-Desrosiers de Lussodière.

⁴² ANQM, notaire M. Jehanne, le 3 mars 1771, permission aux vassaux de la seigneurie de H.-S. Delorme d'user des bois de pin.

⁴³ L'analyse de cette activité s'appuie entre autres sur 148 marchés de billots de pin et de pruche conclus entre des cultivateurs de la région et des marchands de bois entre 1823 et 1840 (ANQM, notaires C. Bazin, A. Brunelle, L. Chicou-Duvert, F.-X. Lacombe, L. Picard; ANOS, notaire H. Bondy).

⁴⁴ Ainsi en 1823, L. Chapdelaine dit Larivière accepte de livrer à A. Browson 500 billots de pin (ANOM, notaire L. Picard, le 28 novembre 1823).

seigneurial. Même lorsqu'ils n'interviennent pas eux-mêmes comme entrepreneurs, les seigneurs conservent le contrôle sur ce secteur d'activité en se réservant, lors des concessions de terre, la propriété exclusive de toutes les places de moulin et en invoquant le privilège seigneurial sur les eaux. Les seigneurs de Saint-Hyacinthe vont d'ailleurs souvent permettre à des tiers de construire des moulins à scie; mais ils veilleront alors à retirer des revenus, sous forme de rentes, de ces scieries.

En 1786, par exemple, le procureur de la seigneurie, François Noiseux, accorde à François Bourgault et son fils la permission de bâtir « un moulin à scie portant deux lames ou scies » et de l'exploiter leur vie durant en versant aux seigneurs « le cinquième des croûtes, planches et madriers rendus au moulin à farine » de la Cascade. 45 Au XIXe siècle, plusieurs petits entrepreneurs exploitent également avec l'autorisation des seigneurs des moulins à scie. Ces derniers ne peuvent être considérés comme de simples engagés des seigneurs puisqu'ils assument les coûts de construction et de fonctionnement de leur entreprise. Cependant, à long terme, la propriété réelle des moulins à scie leur échappe. Pour ces entrepreneurs, la coopération forcée avec les seigneurs représente des coûts additionnels. Certains exploitants de moulins à scie établis à la périphérie des zones de colonisation peuvent être tentés d'échapper à cette contrainte. Ainsi, au tournant du XIXe siècle, « un nommé Beauregard dit la Grosse Tête » exploite sans la permission du seigneur un moulin à scie au rapide Beauregard, quelques années seulement avant la construction d'un moulin banal au même endroit.

Vers 1801, le seigneur H.-M. Delorme eût vent de ce projet frauduleux de la Grosse Tête. Celle-ci, [l']ayant appris, prit la clef des champs et abandonna sa spéculation et son moulin⁴⁶.

En 1831, les recenseurs dénombrent huit moulins à scie dans la seigneurie dont six sont déclarés au nom du seigneur Dessaulles, au village de Saint-Hyacinthe. L'un de ces six moulins, celui près du moulin banal de la Cascade, appartient toutefois en co-propriété aux seigneurs Debartzch et Dessaulles. Les cinq autres moulins à scie ont été bâtis par des entrepreneurs, avec l'autorisation du seigneur Dessaulles, dans diverses zones de la seigneurie. Les seigneurs Dessaulles et Debartzch conservent aussi des droits de propriété sur le moulin à scie du rapide Beauregard, à Saint-Pie, qui est alors recensé au nom de Jean-Baptiste Denonville, le meunier de l'endroit⁴⁷. Enfin, Lazare Létourneau, un cultivateur de Saint-Césaire, exploite

⁴⁵ ANQM, notaire C.-E. Letestu, le 25 février 1786, bail à vie d'un moulin à scie de F. Noiseux à F. Bourgault et son fils.

⁴⁶ Desnoyers, « Histoire de la paroisse de Saint-Pie ».

⁴⁷ J. B. Denonville a reconstruit à ses frais le moulin à scie du rapide Beauregard et, au tournant des années 1830, l'exploitation de ce moulin est effectuée par la société Drolet et Denonville. L'associé de Denonville, J.-T. Drolet, est un important marchand de Saint-Marc-sur-Richelieu qui participe activement au commerce du bois à Saint-Pie et dans le township voisin de Milton où il exploite un autre moulin à scie.

alors à la rivière Barbue, grâce à la permission du seigneur Debartzch, le dernier moulin à scie relevé dans la seigneurie en 1831.

Dans les années subséquentes, le nombre de moulins à scie croît rapidement dans la seigneurie de Saint-Hyacinthe, surtout dans les zones de peuplement récent à Saint-Césaire, à Saint-Dominique et à Saint-Pie. En 1842, la famille Dessaulles déclare pas moins de sept moulins à scie dans sa partie de la seigneurie⁴⁸ et, en 1845, le seigneur Debartzch détient des droits de propriété sur au moins douze moulins à scie dans sa partie de la même seigneurie dont neuf à Saint-Césaire et deux à Saint-Pie. 49 Cependant, deux de ces moulins, ceux de la Cascade et du rapide Beauregard, appartiennent à la fois aux seigneurs Debartzch et Dessaulles. En 1861, la seigneurie de Saint-Hyacinthe compte pas moins d'une vingtaine de moulins à scie. Ces moulins, généralement à une ou deux scies, requièrent peu de capitaux et, à l'instar des moulins à farine, emploient peu de main d'oeuvre. De plus, comme le soulignent les recenseurs, ces moulins ne fonctionnent souvent que cinq ou six mois par année. Leurs travailleurs doivent chercher d'autres emplois saisonniers dans les chantiers forestiers ou ailleurs. Plusieurs de ces scieries ont été construites à proximité des meuneries, voire dans les mêmes établissements. Cette combinaison permet au seigneur et au meunier d'utiliser de façon optimale les pouvoirs d'eau. Cependant, ceux qui détiennent des seigneurs le privilège de construire des moulins à scie n'exploitent pas toujours eux-mêmes ce type d'entreprise. Ainsi, en 1841, P. Foisie, meunier à Saint-Césaire, loue pour six ans à Léon Tétreau dit Ducharme, cultivateur et marchand de bois de la même paroisse, son moulin à scie de la rivière Barbue contre une rente annuelle de 30 £ et l'obligation de bâtir un second moulin à scie sur le même site⁵⁰. À Saint-Pie, la société Bridgman and Co. qui érige au début des années 1830, à proximité de ses tanneries, le plus important moulin à scie de la seigneurie de Saint-Hyacinthe, va pendant plusieurs années louer cette entreprise à des marchands actifs dans le secteur forestier⁵¹.

- 48 Lors de l'enquête sur le régime seigneurial de 1842-1843, L.-A. Dessaulles déclare qu'il y a dans la seigneurie de Saint-Hyacinthe (la section de la famille Dessaulles) « sept moulins à scie appartenant au seigneur, qui s'est réservé toutes les places de moulins [...] tant par les anciens que par les nouveaux contrats de concession ». La plupart de ces moulins ont toutefois été construits et sont exploités par des tiers qui paient des rentes annuelles au seigneur, ce que ne signale pas L.-A. Dessaulles.
- 49 ANOM, notaire C. Brin, le 23 juin 1845, donation de P.-D. Debartzch à ses enfants.
- 50 ANQM, notaire A. Brunelle, le 10 mars 1841, bail d'un moulin à scie de P. Foisie à L. Tétreau dit Ducharme.
- 51 Dès les premières années, le moulin à scie des Bridgman est affermé, d'abord à Can Leavitt, un charpentier de Saint-Pie, puis à Samuel W. Keyes et Stephen J. Keyes, du Vermont, qui en confient la gestion à J. Squires, marchand de bois à Saint-Pie. Par la suite, le bail du moulin est acquis par le marchand de Montréal J. Dyde. Au début des années 1840, Dyde profite d'une sous-location du moulin à un marchand de Saint-Pie, V. Hudon, pour faire rénover et agrandir l'établissement qui rapporte dès 1836 une rente annuelle de £ 100 à G. Bridgman et ses associés (ANQS, H. Bondy, le 27 novembre 1832, lease by G. Bridgman to C. Leavitt; le 19 janvier 1836, lease by G. Bridgman to S. W. Keyes and S. J. Keyes; le 13 novembre 1840, bail et marché de T. Haven, agent de J. Dyde à V. Hudon, avec référence à un acte de transport de S. W. Keyes à J. Dyde).

114 Histoire sociale / Social History

La fabrication de la potasse et de la perlasse constitue un autre type d'exploitation des ressources forestières. Au début du XIX^e siècle, les besoins de l'industrie textile britannique favorisent l'essor de cette activité dans les campagnes bas-canadiennes. La fabrication de la potasse et de la perlasse commande une très grande consommation de bois francs dont on utilise les cendres pour produire, de manière relativement rudimentaire, habituellement près des sites de défrichement, un sel de potasse⁵². Ce sel de potasse est ensuite acheminé dans une potasserie où sont effectuées les dernières étapes de fabrication de la potasse et de la perlasse. La production de la potasse et de la perlasse est donc étroitement liée aux travaux de défrichement dans les nouveaux secteurs de colonisation et l'un sinon le principal facteur de localisation de cette « industrie » est l'abondance dans une région des essences forestières requises.

Contrairement à l'industrie du sciage, le secteur de la potasse n'est pas soumis au pouvoir seigneurial. Néanmoins, en 1808, le seigneur Debartzch s'associe au marchand du village de Saint-Hyacinthe, Joseph Raimond, pour exploiter l'une des premières fabriques de potasse de la seigneurie⁵³. En 1831, la seigneurie de Saint-Hyacinthe compte cinq fabriques de potasse dont trois appartiennent à des marchands actifs dans le commerce du bois : F. Boutillier et W. U. Chaffers de Saint-Césaire et V. Lefebvre de Saint-Pie. Les deux autres propriétaires sont un potassier de Saint-Césaire et un cultivateur du rang Saint-Dominique. En 1861, il y a une seule potasserie dans la seigneurie et elle est située dans l'un des derniers secteurs de peuplement, la paroisse de l'Ange-Gardien.

Les potasseries sont souvent de petites entreprises. Par exemple, en 1810, Joseph Faneuf et ses enfants vendent un lopin de terre au nord de la rivière Yamaska, à Saint-Hyacinthe, avec une potasserie et autres bâtiments, ainsi que l'équipement de la potasserie, aux marchands de Verchères, Pierre-Ignace et François-Xavier Maillot, pour seulement 1 600 #54. Néanmoins, la production de la potasse fournit une source de revenus complémentaires précieuse pour les habitants plutôt démunis des secteurs de colonisation comme l'illustre d'ailleurs ce témoignage d'une maskoutaine du XIXe siècle :

Je veux vous faire part du combat que j'ai eu dans le 9^e rang de Saint-Dominique. Voilà 44 ans, nous avons pris une terre neuve. Nous sommes arrivés avec

- 52 Sur les procédés de fabrication de la potasse, voir H. Miller, « Potash from Wood Ashes: Frontier Technology in Canada and the United States », Technology and Culture, vol. 21, n° 2, 1980, p. 187-209.
- 53 D'après l'acte de société conclu entre Debartzch et Raimond, le seigneur s'engage à fournir tous les capitaux nécessaires pour acheter les cendres et les autres matériaux utiles pour fabriquer la potasse et ceux-ci seront remboursés à même les profits de l'entreprise. Debartzch fournit également la plupart de l'équipement de la potasserie tandis que Raimond « vû les avances considérables de Mr Debartzch » s'engage à conduire lui-même la fabrique de potasse. La durée de l'entente est fixée à quatre ans à compter du 1^{er} octobre 1808 (ANQM, notaire P.-A. Gauthier, le 18 août 1808, société entre P.-D. Debartzch et J. Raimond).
- 54 ANQM, notaire L. Picard, le 1^{er} mars 1810, vente de terre et potasserie de J. Faneuf et al. à P.-1. Mailhot et F.-X. Mailhot.

un minot de blé et 3 livres de lard. C'était au temps des sucres. Mon mari était obligé de bûcher le bois, le faire brûler pour avoir la cendre et faire du sel, et porter cela sur son dos à la paroisse de St-Pie, pour avoir de quoi manger; et cela bien des fois en attendant des provisions⁵⁵.

Les moulins à carder et à fouler

En 1816, Joseph Fitchett, un cardeur originaire de la Nouvelle-Angleterre, s'établit au village de Saint-Hyacinthe⁵⁶. Il y bâtit le premier moulin à carder la laine et à fouler les étoffes de la seigneurie. En 1831, la seigneurie compte deux autres moulins à carder, l'un à Saint-Césaire et l'autre à Saint-Damase. L'émergence de cette industrie est directement liée à l'essor de l'élevage ovin et du textile domestique dans les exploitations paysannes. Au milieu des années 1830, la consolidation de cette petite industrie se poursuit par la construction d'un moulin à carder et à fouler dans la paroisse de Saint-Pie, aux environs du moulin banal⁵⁷. Cette petite industrie plafonne toutefois rapidement.

En 1861, les recenseurs dénombrent seulement deux moulins à carder et à fouler dans l'ensemble de la seigneurie. Le moulin Fitchett emploie alors six hommes. L'autre entreprise du même type est intégrée à un établissement multi-fonctionnel comprenant aussi un moulin à farine. Ce nouvel établissement, construit vers 1855 par Job L'heureux vis-à-vis l'ancien moulin à carder et à fouler de Saint-Pie, emploie sept hommes. Par contre, les anciens moulins à carder et à fouler de Saint-Césaire et de Saint-Damase ont cessé leurs activités.

Dans le Québec rural de la première moitié du X1X^e siècle, les moulins à carder et à fouler constituent un nouveau type d'entreprise. Cependant, ces moulins s'intègrent très bien au mode de fonctionnement de l'ancienne économie rurale. Le maître-cardeur assume en bonne partie une fonction similaire à celle du meunier par rapport à la société paysanne. Il effectue contre le prix d'un service, souvent payé en nature, la transformation d'une matière brute des exploitations agricoles. La plus grande partie du produit transformé par l'artisan retourne ensuite entre les mains des familles paysannes qui l'emploient autant sinon davantage pour leur consommation domestique qu'à des fins commerciales.

À l'instar des autres types de moulins, les moulins à carder et à fouler utilisent la force motrice des eaux. Les seigneurs peuvent donc intervenir pour contrôler cette petite industrie. En 1816, J. Fitchett construit son moulin à carder et à fouler dans la section du village de Saint-Hyacinthe relevant de la seigneurie Debartzch. Or, pendant dix ans, le seigneur n'exige aucune rente du maître-cardeur afin de favoriser l'établissement de ce nouveau type d'entreprise dans la région. Puis, en 1827, P.-D. Debartzch concède à J. Fitchett, « à titre de bail à cens », pour deux sols de cens et 20 £

⁵⁵ Récit de la veuve Aug. Cardinal dans I. Desnoyers, « Histoire de la paroisse de Saint-Dominíque », cahiers manuscrits, vers 1880, Archives de l'Évêché de Saint-Hyacinthe.

⁵⁶ ANC, recensement de 1851, notes du recenseur de la ville de Saint-Hyacinthe, Siméon Marchessault.

⁵⁷ Desnoyers, « Histoire de la paroisse de Saint-Pie ».

Le secteur du cuir

Au Québec, le secteur du cuir occupe une place de choix dans la première phase de l'industrialisation⁶³. Cependant, les racines de cette activité remontent bien avant la révolution industrielle et, même en milieu urbain, l'organisation artisanale de la production domine la fabrication du cuir et la confection de chaussures au moins jusque vers les années 1830⁶⁴.

Les artisans du cuir satisfont des besoins fondamentaux de la population. Dès le début du XIX^e siècle, des cordonniers et un tanneur s'établissent dans le nouveau village de Saint-Hyacinthe afin de desservir la région rurale environnante. En 1831, l'industrie du cuir représente déjà l'un des premiers secteurs de la fabrication dans la seigneurie de Saint-Hyacinthe. Ce secteur regroupe alors 20 cordonniers, sept tanneurs et deux selliers chefs de ménage. L'organisation artisanale de la production y prédomine. Au recensement de 1831, aucune des cordonneries, des tanneries ou des selleries de la seigneurie n'a d'ailleurs été relevée dans la section consacrée aux moulins, manufactures et fabriques.

Néanmoins, le capital marchand et le travail salarié ne sont pas totalement absents de ce secteur au début des années 1830. Ainsi, au village de Saint-Césaire, le marchand W. U. Chaffers possède deux entreprises complémentaires dans le secteur du cuir : une cordonnerie et une tannerie⁶⁵. Le marchand afferme sa tannerie, tantôt à mi-fruit, tantôt contre une rente fixe, à un maître-tanneur avec lequel il entretient des relations privilégiées comme fournisseur de matières premières et comme client de produits et de service⁶⁶. Par contre, il exploite directement sa cordonnerie. En 1830, il y emploie quatre cordonniers et il verse à chacun le salaire journalier de 5 #. Il confie alors à l'un de ses cordonniers, Jean Vallée, la tâche de contremaître à la boutique⁶⁷.

Nous ne connaissons ni la valeur, ni le nombre exact d'employés, des entreprises de Chaffers. Mais il s'agit vraisemblablement d'unités de production modestes même si elles s'inscrivent dans un réseau d'échanges commerciaux dépassant le niveau local⁶⁸. En 1832, W. U. Chaffers loue pour

- 63 J. Mathieu, dir., Les métiers du cuir, Québec, Presses de l'Université Laval, 1981.
- 64 J. Burgess, « Work, Family and Community: Montreal Leather Craftsmen, 1790-1831 », thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal, 1986.
- 65 Au début des années 1830, W. U. Chaffers possède aussi une boucherie au village de Saint-Césaire dont il confie l'exploitation à mi-fruit à un maître-boucher. La boucherie est aussi une entreprise complémentaire au secteur du cuir puisqu'elle approvisionne en matière première la tannerie (ANQM, notaire F.-X. Lacombe, le 23 avril 1830, accord entre W. U. Chaffers et P. Fontaine).
- 66 Trois contrats notariés nous ont renseigné sur les modalités d'exploitation de la tannerie de Chaffers: ANQM, notaire F.-X. Lacombe, le 22 avril 1830, accord entre W. U. Chaffers et J. Woods; ANQM, notaire F.-X. Lacombe, le 11 juin 1831, accord entre W. U. Chaffers et J. Woods; ANQM, notaire F.-X. Lacombe, le 25 mars 1832, bail à loyer de W. U. Chaffers à P. Maguire.
- 67 ANQM, notaire F.-X. Lacombe, le 20 septembre 1830, engagement de J. Vallée et al. envers W. U. Chaffers.
- 68 Ainsi, plusieurs peaux brutes sont importées des États-Unis. L'un des actes notariés concernant la tannerie précise que le tanneur retirera « la juste moitié dans le bénéfice des peaux une fois que les frais d'achat, de transport, de commission et de frais de douanne seront remboursés » (ANQM, notaire F.-X. Lacombe, le 11 juin 1831, accord entre W. U. Chaffers et J. Woods).

de rente par année, « le droit et privilège des Eaux, et le droit d'y maintenir pour l'utilité du public un moulin à carder, à fouler et à filer » sur la rivière Yamaska vis-à vis l'emplacement de Fitchett, au village de Saint-Hyacinthe⁵⁸. Malgré les réserves imposées par le seigneur, J. Fitchett est l'un des entrepreneurs bénéficiant des conditions les plus avantageuses. Car, pour les autres moulins à carder et à fouler, les seigneurs de Saint-Hyacinthe octroient des baux par lesquels ils conservent la propriété réelle des entreprises.

Les secteurs du fer, de la fabrication du matériel agricole et du matériel de transport

En 1831, outre les divers types de moulins, les recenseurs dénombrent 39 fabriques de fer dans l'ensemble de la seigneurie de Saint-Hyacinthe. Ces fabriques de fer, majoritairement situées dans la zone rurale, ne sont pas des fonderies mais presque essentiellement des boutiques de forge desservant une clientèle locale⁵⁹.

À Saint-Hyacinthe, l'établissement de véritables fonderies est lié à la modernisation technique de l'agriculture. Ces fonderies se spécialisent surtout dans la fabrication du matériel agricole. Dès 1837, un entrepreneur originaire de la Nouvelle-Angleterre, George H. Barnes, installe une première fonderie au village de Saint-Hyacinthe⁶⁰. Cette entreprise fabrique des poêles de chauffage, des mouvements de moulins et, surtout, des charrues de fonte et des cribles mécaniques destinés aux cultivateurs de la région. Dans la décennie suivante, un entrepreneur canadien, Pierre-Luc Soly, ouvre une seconde fonderie au village de Saint-Hyacinthe. Celle-ci se spécialise aussi dans la fabrication du matériel agricole. En 1850, P.-L. Soly s'associe à un mécanicien de la région, Joseph Fréchette, pour effectuer la production « de moulins à battre, à vanner et à cribler les grains » dans sa fonderie de Saint-Hyacinthe⁶¹. La commercialisation de la nouvelle machine connaît un succès rapide et, dès 1851, Soly commande la construction d'un bâtiment spécifique pour loger la nouvelle manufacture de moulins à battre⁶². Au recensement de 1851-1852, l'entreprise de Soly qui comprend deux unités de production, la fonderie et la manufacture de moulins à battre, est évaluée à 1 500 £. Elle emploie alors jusqu'à 30 hommes annuellement. Au même recensement, la fonderie Barnes est évaluée à 1 000 £ et engage 18 hommes. Enfin, un forgeron de la ville de Saint-Hyacinthe, Olivier

⁵⁸ ANQM, notaire L. Chicou-Duvert, le 20 février 1827, bail à cens de P.-D Debartzch à J. Fitchett.

⁵⁹ Trente-sept d'entre elles appartiennent d'ailleurs à des forgerons, une à un cultivateur et la dernière à un ferblantier du village de Saint-Hyacinthe.

⁶⁰ ANC, recensement de 1851, notes du recenseur de la ville de Saint-Hyacinthe, Siméon Marchessault.

⁶¹ ANQM, notaire A.-A. Papineau, le 19 février 1850, acte de société entre P.-L. Soly et J. Fréchette.

⁶² Pour loger la manufacture, P. Soly fait construire un bâtiment en bois, à deux étages, de 72 pieds sur 36 pieds (ANQM, notaire A.-A. Papineau, le 19 mai 1851, marché de construction de P. Soly à J.-B. Archambault).

Chalifoux déclare aussi une fonderie; mais celle-ci est d'une taille plus modeste puisqu'elle ne compte alors que quatre employés.

Par la suite, la croissance de cette industrie s'estompe. En 1861, la seigneurie compte quatre fonderies se spécialisant encore dans la fabrication du matériel agricole et une manufacture de moulins à battre. Par ailleurs, l'une des quatre fonderies comprend aussi une fabrique de moulins à battre. La ville de Saint-Hyacinthe demeure le fover principal de ce secteur d'activité avec trois fonderies employant 29 hommes. Par ailleurs, la manufacture de moulins à battre, qui compte trois employés, est située dans la paroisse Notre-Dame-du-Rosaire, à proximité de la ville de Saint-Hyacinthe.

En 1861, les fonderies déclarent moins d'employés permanents qu'en 1851-1852. Ainsi, en 1861, l'entreprise de Soly n'emploierait plus que 14 hommes et celle de Barnes. 10 hommes. Cependant, il est difficile d'interpréter cette diminution du nombre de travailleurs d'autant plus que la valeur de ces entreprises demeure élevée. En 1861, la valeur de l'entreprise de Soly atteint 12 000 \$ alors qu'elle était de 6 000 \$ en 1851 (1 500 £).

L'essor des fonderies a eu des répercussions sur la nature du travail des forgerons en accroissant leurs fonctions de service, comme maréchal-ferrant. au détriment de leurs tâches de production. Malgré cela, le métier de forgeron ne recule pas durant cette première phase de démarrage de l'industrie. car la production manufacturée a accru l'usage du fer dans les campagnes. Entre 1831 et 1861, le nombre de forgerons chefs de ménage passe de 42 à 69 dans la seigneurie tandis que le ratio du nombre de forgerons sur le nombre total de chefs de ménage diminue faiblement, de 1,7 à 1,5 sur 100 chefs de ménage.

Les charrons constituent un autre groupe d'artisans dont les activités s'articulent étroitement au monde agricole. Ces artisans fabriquent et réparent les véhicules de transport, surtout leurs roues, de même que les rouelles équipant les lourdes charrues canadiennes. En 1831, la seigneurie de Saint-Hyacinthe compte 15 charrons chefs de ménage disséminés dans la zone rurale, à proximité de leur clientèle majoritairement paysanne. Le recenseur dénombre alors un seul voiturier dont le métier est également lié à la fabrication et à la réparation des véhicules de transport.

De 1831 à 1861, le paysage social de cette activité se transforme. L'accroissement du nombre de véhicules de promenade et de travail, la diffusion d'un nouveau modèle de véhicule de travail, le waggon à quatre roues, ainsi que le recul des anciennes charrues canadiennes au profit de charrues manufacturées, vont contribuer à ces transformations. D'une part, le métier de voiturier se substitue à celui de charron et, d'autre part, les activités de ce secteur de la fabrication se concentrent désormais dans les villes et les villages. Ainsi, en 1861, la seigneurie compte un seul charron contre 24 voituriers dont 11 résident dans la ville de Saint-Hyacinthe, six dans le village de Saint-Césaire et deux dans le village de Saint-Pie. De plus, trois autres voituriers résident à proximité de la ville, dans la paroisse Notre-Dame-du-Rosaire.

une année sa tannerie du village de Saint-Césaire, le moulin à cheval servant à moudre l'écorce de pruche et la maison du tanneur à Paul Maguire, pour seulement $20 \, \pounds^{69}$.

Dans les années subséquentes, l'industrie du cuir connaît un essor rapide dans la seigneurie. Cet essor s'amorce avec l'établissement d'une importante tannerie dans la paroisse de Saint-Pie par un entrepreneur d'origine américaine, George Bridgman. La localisation de cette tannerie dans une zone de peuplement récent repose d'abord sur la qualité des ressources naturelles : la présence d'un pouvoir d'eau et l'abondance des pruches dans les environs immédiats de la nouvelle entreprise.

À l'instar de plusieurs autres entrepreneurs, G. Bridgman doit obtenir la permission du seigneur pour utiliser la force motrice des eaux. Pour ce faire, dès 1831, il conclut avec le seigneur Debartzch une entente de 20 ans concernant la location d'une terre sur les bords de la rivière Yamaska, à Saint-Pie, « with the privilege of using the water passing in the said branch of the foresaid river in front in the said lot » pour 40 £ par année⁷⁰.

Dès 1832, G. Bridgman commence la construction « de vastes tanneries qui subsistèrent sur une grande échelle jusqu'en 1862 »⁷¹. Afin de maximiser l'utilisation du pouvoir d'eau, il fait également construire sur ce site un moulin à scie qui sera affermé pendant plusieurs années à des marchands actifs dans le secteur forestier. Ces deux entreprises requièrent une maind'oeuvre assez nombreuse et, dès 1833, un noyau villageois émerge à moins de deux kilomètres du village de Saint-Pie : le village de la « Factorie ».

Au recensement de 1851–1852, la tannerie et le moulin à scie sont déclarés au nom d'Orman Stimpson, d'abord le commis, puis l'associé des frères Bridgman⁷². La tannerie emploie alors 40 hommes et transforme environ 10 000 côtés de cuir par année. Pour ce faire, la tannerie consomme 2 500 cordes d'écorce de pruche évaluées à 2 850 \$. L'approvisionnement de la tannerie en écorce de pruche entraîne des retombées économiques intéressantes pour les cultivateurs des environs. Cet approvisionnement est en bonne partie assuré par l'intermédiaire des marchands de Saint-Pie ou de la région qui sont déjà actifs dans le secteur du sciage : C. Drolet, J.-T. Drolet, V. Lefebvre, W. U. Chaffers et V. Hudon. Ces marchands, dont les commandes varient de 500 à 1 500 cordes d'écorce de pruche (de 128 pieds cubes la corde), redistribuent celles-ci parmi les cultivateurs de Saint-Pie en

⁶⁹ ANQM, notaire F.-X. Lacombe, le 25 avril 1832, bail à loyer de W. U. Chaffers à P. Maguire.

⁷⁰ ANQM, notaire N.-B. Doucet, le 29 juillet 1831, bail par P.-D. Debartzch à G. Bridgman.

⁷¹ Desnoyers, « Histoire de la paroisse de Saint-Pie ».

⁷² D'abord commis, O. Stimpson devient l'associé de George et Thomas Bridgman en 1839. G. Bridgman conserve alors 50 p. 100 de l'entreprise tandis que T. Bridgman et O. Stimpson en détiennent chacun 25 p. 100 (ANQM, notaire H. Bondy, le 6 juin 1839, copartnership between G. Bridgman, T. Bridgman and O. Stimpson). En 1851, O. Stimpson posséderait non seulement la tannerie et le moulin à scie de Saint-Pie, mais aussi une seconde tannerie employant 20 hommes et une fonderie employant cinq hommes dans le township voisin de Milton, ainsi qu'un moulin à scie employant quatre hommes dans le township de Roxton (ANC, recensement de 1851, paroisse de Saint-Pie).

leur confiant des marchés variant de 10 à 50 cordes⁷³. Les marchands se réservent habituellement une commission d'environ 10 p. 100 comme intermédiaire entre la tannerie et ses fournisseurs. La tannerie traite aussi directement avec les cultivateurs de Saint-Pie pour une partie de ses approvisionnements. Par ailleurs, la tannerie importe une bonne partie de ses peaux brutes des États-Unis⁷⁴.

Dix ans plus tard, la plus importante tannerie de Saint-Pie est recensée au nom de James Miller, un tanneur d'origine écossaise, tandis que Stimpson serait alors propriétaire du moulin à scie et d'une seconde tannerie. La tannerie de Miller, dont la valeur du capital fixe est de 60 000 \$, emploie 50 travailleurs. Les deux entreprises de Stimpson sont alors moins considérables puisqu'elles engagent 14 hommes et que la valeur de leur capital fixe est de 13 000 \$.

En 1861, le village de la « Factorie », pendant plusieurs années prospère, vit toutefois ses dernières heures car, comme le souligne I. Desnoyers : « Les propriétaires des tanneries ne pouvant plus tenir sur un assez grand pied, les employés se dispersèrent l'un après l'autre et après l'année 1862, le village tomba peu à peu, et les maisons se fermèrent en partie »⁷⁵.

Le secteur du cuir connaît aussi un essor rapide ailleurs dans la seigneurie grâce à la multiplication de divers types de boutiques artisanales : cordonneries, tanneries et selleries. Quoique moins spectaculaire qu'à Saint-Pie, cette seconde voie de développement de l'industrie du cuir, fondée sur une dynamique interne, s'avère autant sinon plus profitable à l'économie régionale puisqu'elle débouche sur l'implantation durable de ce secteur d'activité dans la région.

En 1861, la seigneurie de Saint-Hyacinthe compte 74 cordonniers, 16 tanneurs et 11 selliers chefs de ménage dont environ le tiers sont regroupés dans la ville de Saint-Hyacinthe. Cette ville compte la seule tannerie qui, outre celles du village de la « Factorie », dépasse quelque peu le stade artisanal. Cette tannerie, qui emploie alors cinq hommes et dont la valeur du capital fixe est de 3 300 \$, appartient à l'un des principaux acteurs de la restructuration et de la modernisation de l'industrie du cuir dans la région maskoutaine durant le dernier tiers du XIX^e siècle : le marchand-tanneur Victor Côté⁷⁶.

- 73 Pour les nombreux marchés d'approvisionnement d'écorce de pruche entre les propriétaires de la tannerie et les marchands, et entre les marchands et les cultivateurs, voir les minutes du notaire H. Bondy.
- 74 Le transport de ces peaux fournit du travail occasionnel à des cultivateurs de Saint-Pie. En 1842, O. Stimpson engage ainsi un cultivateur de Saint-Pie pour charroyer les peaux de Saint-Jean-sur-Richelieu à Saint-Pie. Ce dernier pourra alors employer le nombre de charretiers nécessaires pour remplir son marché et il recevra 8 schillings par 1 000 lbs de peaux rendus à la tannerie; la société Bridgman and Co. se réserve cependant le droit d'annuler ce contrat si elle trouve plus profitable de faire venir ses peaux par le canal de Chambly (ANQS, notaire H. Bondy, le 31 mars 1842, marché entre O. Stimpson et J. Hamel).
- 75 Desnoyers, « Histoire de la paroisse de Saint-Pie ».
- 76 « Au début des années 1870, le secteur secondaire de l'économie est dominé par l'industrie de la chaussure dont la valeur de la production dépasse la moitié de la valeur totale de la production manufacturière régionale. C'est dans la cordonnerie que l'on observe la plus grande concentration

Les autres secteurs de l'artisanat et de l'industrie

L'évolution des autres secteurs de la fabrication s'inscrit aussi dans le mouvement à long terme de croissance et de diversification de l'économie maskoutaine durant la première moitié du XIX^e siècle.

Dès le début du XIX^e siècle, l'essor du village de Saint-Hyacinthe favorise l'établissement de bouchers et de boulangers. En 1831, ces deux métiers traditionnels du secteur de l'alimentation constituent l'un des principaux novaux d'artisans de ce bourg. Ce village compte aussi un confiseur et un brasseur de bière. L'organisation de la production dans le secteur de l'alimentation demeure exclusivement au stade artisanal, même dans les brasseries qui sont les plus importantes entreprises de ce secteur.

Par exemple, en 1839, le curé de Saint-Hyacinthe, Édouard Crevier, qui possède l'une des premières brasseries de la seigneurie, loue cette entreprise pour trois ans au maître-brasseur Michel-Hyacinthe Bellerose pour 20 £ par année⁷⁷. Or, ce loyer demeure modique car la location inclut le terrain, la maison et une partie de l'équipement nécessaire pour fabriquer la bière. En 1843, François-Louis Schmidth loue la brasserie du curé Crevier pour 18 mois⁷⁸. Ce second bail énumère les instruments de production fournis par le propriétaire : un moulin pour écorcer l'orge, une grande chaudière de 19 quintaux, une grande pompe, de grosses et de petites champelures, des grils de fonte et surtout plusieurs types de récipients (cuves, tonnes, barrils, barriques). Le brasseur pouvait aussi amener divers instruments de production. Ainsi, en 1843, l'inventaire après décès de M.-H. Bellerose dénombre plusieurs récipients de production additionnels, un thermomètre, et enfin un alambic lui permettant de travailler aussi comme distillateur⁷⁹.

De 1831 à 1861, le nombre de boulangers chefs de ménage double dans l'ensemble de la seigneurie (de 9 à 20) tandis que le nombre de bouchers triple (de 5 à 15). Toutefois, le secteur de l'alimentation demeure peu diversifié. À part les bouchers et les boulangers, la seigneurie compte un seul confiseur et un seul brasseur chef de ménage dans ce même secteur. Néanmoins, la seigneurie accueille au moins deux brasseries dont l'une est intégrée à une entreprise à trois volets comprenant un moulin à farine, un moulin à scie et une brasserie. Le propriétaire de cette entreprise est un cultivateur de Saint-Césaire : John Standish. Cette brasserie emploie seule-

ouvrière alors que 125 personnes y sont employées, dont 70 à la seule manufacture Côté, Côté et Côté. Celle-ci est une entreprise dynamique dont les techniques de production sont avancées pour l'époque ». Par ailleurs, Victor Côté, l'un des propriétaires de la manufacture de chaussures, possède également une tannerie. Voir L. Lapointe, « La fondation de la banque de Saint-Hyacinthe et le développement économique régional (1850-1875) », mémoire de maîtrise, Université de Montréal, 1976, p. 71.

- 77 ANQM, notaire F.-L. Dessureau, le 8 février 1839, bail à loyer de E. Crevier à M.-H. Bellerose.
- 78 ANOM, notaire D.-G. Morison, le 7 décembre 1843, bail de brasserie de E. Crevier à F.-L. Schmidth. Dans ce second bail, le prix du loyer est fixé à 22 £ par année et la location comprend une maison additionnelle.
- 79 ANOM, notaire D.-G. Morison, le 12 décembre 1843, inventaire après décès de M.-H. Bellerose et S. Lattinville.

ment un homme et ses retombées dans l'économie locale demeurent relativement faibles puisqu'elle consomme seulement 650 minots d'orge par année. L'autre brasserie, dont le propriétaire est Antoine Langellier de la paroisse Notre-Dame-du-Rosaire, représente une entreprise un peu plus importante puisqu'elle emploie cinq hommes et que, d'après la valeur et le volume de sa production, elle consomme plusieurs milliers de minots d'orge⁸⁰. Son approvisionnement constitue vraisemblablement un débouché intéressant pour les cultivateurs des environs.

Entre 1831 et 1861, l'accroissement rapide du nombre de tailleurs et de couturières, deux métiers essentiellement urbains et villageois, renvoie à l'émergence d'un marché local de produits plus spécialisés. La production domestique dans le secteur du textile et du vêtement connaît parallèlement un essor dans les campagnes pour des produits destinés au marché extérieur. Le développement de ce type d'activité dans une perspective marchande demeure toutefois limité dans la région. En 1851, le recenseur Louis Taché note que les filles et les femmes de Saint-Dominique,

à part les occupations de ménage, travaillent pendant l'hiver à faire des chapeaux de paille qui se vendent 5 chelins la douzaine et une femme fait aisément un chapeau par jour. Ces chapeaux sont en grande demande pour exportation aux États-Unis⁸¹.

Cette activité procure des revenus complémentaires à une partie des familles paysannes de cette paroisse. Mais la rémunération de ces ouvrières à domicile demeure plutôt médiocre. D'après le prix indiqué par le recenseur, une femme devait travailler au moins dix jours à la confection de chapeaux pour retirer une rémunération comparable au salaire versé à un cordonnier pour une journée de travail.

Par ailleurs, la fabrication de chapeaux commande l'essor d'une petite industrie : la chapellerie. À Saint-Hyacinthe, cette activité connaît un développement relativement modeste. En 1831, la seigneurie compte trois chapeliers dont un seul est recensé au village de Saint-Hyacinthe. En 1861, la seigneurie compte quatre chapeliers qui résident tous dans la ville de Saint-Hyacinthe. Ceux-ci ne recourent pas à une main-d'oeuvre très nombreuse. À l'instar de plusieurs autres artisans, ils utilisent presque essentiel-

⁸⁰ Le recenseur ne mentionne pas le nombre de minots d'orge employés par la brasserie Langellier. Toutefois, il précise le volume et la valeur de la production de cette brasserie : 46 080 gallons de bière évalués à 9 216 \$. En 1861, la brasserie de T. Sherridin à St-Jean-sur-Richelieu aurait employé environ 1 500 minots d'orge pour produire 8 659 gallons de bière évalués à 1 125 \$ (ANC, recensement de 1861, la ville de St-Jean). Si la brasserie de Langellier emploie autant d'orge que celle de Sherridin pour fabriquer de la bière, elle en aurait consommé 7 986 minots en 1861. Néanmoins, les procédés de fabrication pouvait varier d'une brasserie à l'autre, de même que le type de bière fabriqué et la valeur commerciale du produit comme le suggèrent les écarts de prix au gallon entre les deux brasseries.

⁸¹ ANC, recensement de 1851-1852, paroisse de Saint-Dominique, notes du recenseur Louis Taché.

lement la force de travail de jeunes apprentis désireux d'apprendre un métier.

De 1831 à 1861, la ville de Saint-Hyacinthe devient aussi le centre de la fabrication et de la diffusion dans la région environnante de nouveaux produits de consommation. Par exemple, en 1843, le marchand Jean-Baptiste Klébour loue pour une année du seigneur L.-A. Dessaulles, un emplacement au village de Saint-Hyacinthe, une maison en bois à deux étages, un hangard et autres bâtiments, ainsi que les instruments de production nécessaires à la fabrication de savons et de chandelles, pour la somme de 40 £82. Le marchand recrute alors un maître-savonnier, Jean-François Schmidth, « pour surveiller et conduire [...] l'atelier ou manufacture de savons, chandelles, ouates et autres branches d'industrie que le dit Sieur Klébour se propose d'établir au village de Saint-Hyacinthe »83. En 1861, l'agglomération maskoutaine accueille également d'autres artisans spécialisés comme un horloger, un producteur d'allumettes et surtout un fabricant d'instruments de musique (orgues), Joseph Casavant, dont les deux fils développeront dans les années subséquentes une importante entreprise dans le même secteur⁸⁴.

Dans la zone rurale de la seigneurie, l'exploitation de carrières pour la production de pierre de taille et surtout pour la fabrication de la chaux connaît un essor important au milieu du XIX^e siècle. Même si ce type d'activité est autant sinon davantage lié au secteur primaire qu'au secteur secondaire de l'économie, nous pouvons l'intégrer de manière générale à la montée de l'industrie.

L'exploitation du calcaire pour la fabrication de la chaux au rang Saint-Dominique remonte au début du XIX^e siècle. D'après la tradition, le seigneur H.-M. Delorme serait à l'origine du démarrage de cette activité par l'intermédiaire de l'un de ses fermiers, Michel Patenaude, qui aurait été le premier et l'un des seuls habitants de ce rang jusque vers les années 1820⁸⁵.

En 1831, le recenseur dénombre sept chaufourniers parmi les 57 chefs de ménage du rang Saint-Dominique. Cependant, plusieurs cultivateurs de ce rang retirent des revenus complémentaires de cette activité, car « le gain acquis par l'exploitation de la chaux est bien antérieure à celui de l'agriculture dans Saint-Dominique » 86. En 1851, la production des carrières atteint 5 000

⁸² ANQM, notaire E. Leclerc, le 26 juin 1843, bail à loyer de L.-A. Dessaulles à Jean-Baptiste Klébour.

⁸³ Le marchand J.-B. Klébour s'engage alors à verser un salaire annuel de 600 # au maître-savonnier F.-L. Schmidth, ainsi qu'à lui fournir la main-d'oeuvre et les marchandises nécessaires pour faire fonctionner la manufacture. De plus, le marchand fournit le logement au maître-savonnier et à sa famille, ainsi qu'une vache à lait, des chevaux et une voiture (ANQM, notaire E. Leclerc, le 26 juin 1843, conventions entre F.-L. Schmidth et J.-B. Klébour).

⁸⁴ A. Bouchard, « Joseph Casavant », Dictionnaire biographique du Canada, vol. 10 (1871-1880), p. 167; L. Lapointe, en collaboration avec C. Lachance et L. Sansoucy, Casavant frères Limitée, 1879-1979, Saint-Hyacinthe, Société historique de Saint-Hyacinthe, 1979. L. Lapointe insiste dans son ouvrage sur le stade artisanal de l'entreprise de J. Casavant.

⁸⁵ Desnoyers, « Histoire de la paroisse de Saint-Dominique ».

⁸⁶ Ibid.

124 Histoire sociale / Social History

barriques de chaux dont le prix sur le marché varie d'un chelin huit deniers à deux chelins six deniers la barrique⁸⁷. La fabrication de la chaux s'effectue alors dans divers petits fourneaux contenant chacun de 30 à 80 barriques. D'après le recenseur, cette activité procure des emplois saisonniers à plusieurs habitants de la paroisse. De plus, la production de chaux entraîne également des retombées économiques pour les cultivateurs des secteurs de colonisation qui approvisionnent cette industrie en bois de chauffage, car il faut au moins une corde de bois pour cuire quatre barriques de chaux.

L'exploitation de cette ressource naturelle va même susciter la création d'une entreprise assez importante.

Vers 1860, L.-A. Dessaulles [...] entreprit d'exploiter pour son propre compte cette branche d'industrie sur une grande échelle. À cette fin, il ouvrit à grans frais un chantier de chaux très considérable au cordon des terres du 5° et du 6° rang entre Sainte-Rosalie et Saint-Dominique³⁸.

En 1861, cette « manufacture de chaux » est évaluée à 16 000 \$ et elle emploie 50 hommes. Toutefois, cette entreprise s'avère un échec financier pour son promoteur qui dût en abandonner rapidement l'exploitation. Après cet essai infructueux, la production de la chaux se poursuit pendant plusieurs années dans de petites unités de production artisanales⁸⁹.

De 1830 à 1860, le secteur de la construction domiciliaire connaît également un essor important. Après les années 1830, grâce entre autres aux changements dans les procédés de sa fabrication qui permettent d'en accroître la résistance, la brique fait une percée comme matériau de construction⁹⁰. L'emploi de ce nouveau matériau favorise alors l'émergence d'une petite industrie : la briquetterie. Le premier fabricant de briques de la seigneurie, Joseph Lemieux de La Présentation, oeuvre également dans le secteur de la construction⁹¹. L'exploitation d'une briquetterie peut aussi représenter une activité complémentaire pour certains cultivateurs qui possèdent des terres dont le type de sol convient à la fabrication de briques⁹². Ces briquetteries ne commandent pas nécessairement des investisse-

⁸⁷ ANC, recensement de 1851-1852, paroisse de Saint-Dominique, notes du recenseur Louis Taché.

⁸⁸ Desnoyers, « Histoire de la paroisse de Saint-Dominique ».

⁸⁹ En 1871, les recenseurs dénombrent plusieurs fours à chaux evalués à 100 \$ et moins dans les paroisses de Saint-Dominique et de Sainte-Rosalie (ANC, recensement de 1871, paroisses de Saint-Dominique et de Sainte-Rosalie). Par ailleurs, l'abbé Desnoyers écrit vers 1880 que la compagnie de chemin de fer du Grand Tronc possède à Saint-Dominique « un lopin considérable pour fournir aux besoins journaliers [de chaux] que nécessite l'entretien de son chemin de long cours » (Desnoyers, « Histoire de la paroisse de Saint-Dominique »).

⁹⁰ P.-L. Martin, « Introduction des métiers de la pierre et de l'argile », dans J.-C. Dupont, dir., Exercices des métiers de la pierre et de l'argile, Québec, cahiers du Célat, n° 9, 1988.

⁹¹ ANQM, notaire M.-D. Meunier, le 22 mars 1836, marché pour la construction d'une maison entre P.-C. Phaneuf, marchand à Saint-Damase, et J. Lemieux, entrepreneur et fabricant de briques de La Présentation.

⁹² En 1839, A. Barron vend 70 000 briques produites sur sa terre du Petit Rang de Saint-Hyacinthe, à 22 # les 1 000 briques au marchand N. Boivin de la ville de Saint-Hyacinthe (ANQM, notaire

ments considérables même lorsque leur exploitation nécessite l'embauche d'une main-d'oeuvre extérieure à la famille. Ainsi, en 1861, Joseph Desmarais, cultivateur à La Présentation, possède « une manufacture de briques » employant six hommes. La valeur de la production annuelle de sa briquetterie, de 7 500 \$, la classe parmi les principales entreprises de la seigneurie. Pourtant, le capital fixe de cette briquetterie, de seulement 600 \$, est comparable à celui de plusieurs boutiques artisanales.

La place relative de l'artisanat et de l'industrie dans l'économie maskoutaine

Jusqu'à présent, nous avons observé l'évolution respective des divers secteurs de la fabrication dans la seigneurie de Saint-Hyacinthe, des origines à 1861. Nous avons constaté le mouvement à long terme de croissance de l'industrie et, surtout, l'essor plus rapide dans la plupart des secteurs de la fabrication après 1840. Mais la croissance du nombre de moulins, de manufactures et de boutiques artisanales n'a pas entraîné le renversement de l'agriculture comme principal secteur de l'économie régionale.

L'évolution générale de la structure socio-professionnelle dans l'ensemble de la seigneurie, de 1831 à 1861, donne un premier aperçu de la persistance de l'univers économique pré-industriel (voir tableau 1 et annexe 1). Compte tenu de la croissance de la ville et des villages, la place relative de l'agriculture recule légèrement dans la structure socio-professionnelle. Néanmoins, en 1861, le secteur agricole accapare encore la majorité des chefs de ménage de la seigneurie, soit plus de 62 p. 100.

La proportion de chefs de ménage dont les métiers sont liés aux divers secteurs de la fabrication n'a pas beaucoup bougé d'un recensement à l'autre, passant de 6 à 6,8 p. 100 de l'ensemble des chefs de ménage. Les principales concentrations sont dans les sous-secteurs du cuir et du fer. De manière générale, la diversification des métiers découle de l'émergence de nouveaux secteurs de production dont les niveaux de développement demeurent encore limités.

Par ailleurs, de 1831 à 1861, le nombre et la proportion de chefs de ménage exerçant un métier du secteur de la construction s'accroissent fortement. En 1831, la seigneurie de Saint-Hyacinthe compte 68 chefs de ménage déclarant un métier de la construction. Ils constituent alors 2,8 p. 100 de l'ensemble des chefs de ménage de la seigneurie. En 1861, ce secteur regroupe 209 chefs de ménage; il représente désormais 4,4 p. 100 des chefs de ménage de la seigneurie⁹³. La croissance est également assez prononcée

D.-G. Morison, le 20 novembre 1839). En 1841, le même cultivateur s'associe au maître-potier du village de Saint-Denis, Léon Gendreau, pour exploiter une boutique de poterie sur sa terre (ANQM, notaire J.-F. Têtu, le 5 avril 1841).

⁹³ Les menuisiers forment la majorité des effectifs de ce secteur dans les deux recensements avec respectivement 50 et 126 chefs de ménage. Toutefois, on assiste du premier au second recensement à un accroissement rapide du nombre de maçons, de 10 à 32 chefs de ménages, ainsi qu'à l'émergence de métiers liés à l'utilisation de la brique et de la pierre de taille dans la construction : briquetiers et tailleurs de pierre.

126 Histoire sociale / Social History

Tableau 1 La structure socio-professionnelle dans la seigneurie de St-Hyacinthe, 1831-1861 (d'après la profession des chefs de ménage)

		1831		1861	
Groupes socio-professionnels		Nombre	%	Nombre	%
1.	Seigneur	1		-	_
2.	Clergé	8	0,3	15	0,3
3.	Bourgeois	l	-	94	2,1
4.	Rentiers	42	1,8	99	2,1
5.	Professions libérales	10	0,4	41	0,9
6.	Commerce	27	1,1	107	2,3
7.	Services	38	1,6	53	1,1
8.	Fonction publique	6	0,3	28	0,6
9.	Fabrication	144	6,0	324	6,8
10.	Construction	68	2,8	209	4,4
11.	Transport	6	0,3	33	0,7
12.	Agriculture	1 676	69,6	2 965	62,3
13.	Journaliers	321	13,3	459	9,6
14.	Veuves	52	2,2	99	2,1
15.	Autres	7	0,3	63	1,3
16.	Indéfini	1	-	169	3,5
TO	ΓAL	2 408	100,0	4 758	100,0

Sources: ANC, recensements de 1831 et de 1861.

dans le secteur du transport. Mais les métiers du transport occupent toujours une place marginale dans la structure professionnelle de la seigneurie malgré la révolution qualitative que constitue l'arrivée, au milieu du XIX^e siècle, de la navigation à vapeur et du chemin de fer. Globalement, ces trois secteurs qui regroupent l'essentiel des entrepreneurs, des boutiquiers et des hommes de métier passent de 9,1 p. 100 des chefs de ménage de la seigneurie en 1831 à 10,9 p. 100 en 1861.

Les boutiques, les manufactures et les moulins n'emploient pas exclusivement des travailleurs spécialisés. De même, les secteurs de la construction et du transport embauchent de la main-d'oeuvre non spécialisée. De nombreux journaliers en font leur principal gagne-pain tandis que plusieurs autres journaliers et cultivateurs y travaillent sur une base saisonnière. Malgré les progrès de l'industrie, la proportion de chefs de ménage de la seigneurie recensés comme journaliers décline de 1831 à 1861, passant de 13,3 à 9,6 p. 100. La qualité des déclarations d'un recensement à l'autre peut expliquer en partie ce recul. Cependant, cette diminution du nombre de journaliers est d'abord liée, comme ailleurs dans le monde occidental, à la première phase de mécanisation de l'agriculture⁹⁴.

⁹⁴ G. Désert, « Machinisme et agriculture dans la France du XIX^e siècle », Communications historiques/Historical Papers, Société historique du Canada, 1984, p. 185-216.

Grâce à l'emploi de nouveaux outils comme la faux à javellier et surtout le moulin à battre, certains cultivateurs diminuent leurs besoins en main-d'oeuvre saisonnière. Ces transformations affectent les journaliers en les privant de l'une de leurs sources de revenus. Premières victimes du manque de travail, les journaliers quittent les paroisses rurales pour gagner les villes du pays et de la Nouvelle-Angleterre où la révolution industrielle naissante accroît les besoins de main-d'oeuvre⁹⁵. Certains journaliers s'adaptent à cette première phase de mécanisation de l'agriculture en acquérant euxmêmes des moulins à battre⁹⁶. Mais, de manière générale, la subsistance des journaliers devient de moins en moins dépendante des travaux agricoles et, désormais, seul l'essor de l'industrie peut ralentir leur exode de la région.

Pour jauger la place relative de l'industrie dans l'économie, nous pouvons aussi tenter une approximation de la main-d'oeuvre et des capitaux fixes qui y sont directement engagés. À ce sujet, le recensement de 1831 ne fournit pas d'informations utiles puisque les recenseurs y énumèrent les moulins, les manufactures et les fabriques possédés par tel ou tel chef de ménage sans préciser ni leur valeur, ni leur nombre d'employés. De plus, à l'exception des boutiques de forge, les recenseurs n'ont pas dénombré les boutiques artisanales comme les cordonneries ou les tanneries.

Par contre, le recensement de 1861 fournit plus d'informations sur les industries; mais celles-ci ne sont pas uniformes d'une paroisse ou d'une entreprise à l'autre. Ainsi, les boutiques artisanales sont convenablement recensées dans trois des onze paroisses de la seigneurie : Saint-Damase, Saint-Pie et Sainte-Rosalie. Ailleurs, les recenseurs ont privilégié les entreprises dont la valeur ou le nombre d'employés étaient suffisamment élévés pour les considérer comme établissements industriels. De façon générale, les recenseurs devaient préciser la valeur des bien-fonds et du capital mobilier de l'entreprise (le capital fixe), le nombre d'employés de sexe féminin et masculin, le coût respectif de leurs salaires mensuels, la description et la valeur des matériaux utilisés, et enfin la description et la valeur de leur production annuelle. Malheureusement, le relevé des recenseurs n'est pas exhaustif. Cependant, les données que nous avons utilisées dans le cadre de

⁹⁵ Au milieu du XIX^e siècle, lors d'une première enquête sur l'émigration de Canadiens aux États-Unis, le curé de St-Grégoire de Nicolet, l'abbé Marquis, décrit de manière très éloquente les répercussions des premières machines agricoles sur le marché du travail dans les campagnes et, par voie de conséquence, sur l'exode rural : « Depuis quelques sept ou huit ans, on promène dans nos campagnes des moulins à battre, et moyennant lesquels on fait en 4 ou 5 jours l'ouvrage de 2 ou 3 mois; une foule de pauvres qui gagnaient leur pain à cet ouvrage, sont maintenant désoeuvrés et crèvent de faim. Fatigués de mener ici une vie misérable, sans espérance d'y rencontrer un avenir plus heureux, nos habitants se sont vus forcer de quitter le sol qui les a vus naître pour aller chercher ailleurs une existence que celui-là leur refusait » (Rapport du comité sur l'émigration, 1849, p. 46, cité dans F. Ouellet, Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850, Montréal, Fides, 2^e éd., 1971, p. 457).

⁹⁶ Au recensement de 1861, dans certaines paroisses, les moulins à battre sont relevés dans la section relative aux industries. À Saint-Pie, deux journaliers possèdent ainsi des moulins à battre évalués à 150 \$ et 400 \$, des sommes comparables à la valeur de nombreuses boutiques artisanales.

cette étude, surtout celles concernant le capital fixe et le nombre d'employés des entreprises, sont suffisamment complètes pour esquisser une évaluation de ces deux aspects de l'industrie. D'une part, nous avons tenté de combler les données manquantes en utilisant d'autres sources disponibles tels les minutes notariales et les cadastres abrégés. D'autre part, nous avons établi la valeur du capital fixe et le nombre d'employés des boutiques artisanales de l'ensemble de la seigneurie à partir des données disponibles pour les trois paroisses où les recenseurs avaient mieux dénombré ces boutiques. Par ailleurs, le recensement de 1861 fournit des données sur la valeur des terres, du cheptel et de l'outillage des propriétés rurales. Nous avons utilisé ces données pour comparer la valeur du capital fixe des industries (moulins, manufactures, boutiques) à la valeur du capital fixe des exploitations agricoles. Enfin, nous avons tenté de comparer le poids respectif de l'industrie et de l'agriculture comme sources d'emplois directs.

D'après les données du recensement de 1831, l'état de l'industrie est encore embryonnaire dans la seigneurie de Saint-Hyacinthe (voir tableau 2). Les principales entreprises sont trois moulins à farine, trois moulins à carder la laine dont un à fouler les étoffes, huit moulins à scie et cinq fabriques de potasse. Les recenseurs ont également relevé la présence de 39 fabriques de fer, mais il s'agit presque essentiellement de boutiques de forge. À ce propos, la seigneurie compte alors plusieurs autres boutiques artisanales qui n'ont pas été recensées : cordonneries, tanneries et autres.

Trente ans plus tard, un autre recensement permet de vérifier les progrès de l'industrie (voir tableau 3). La densification de la population rurale, l'expansion de l'espace cultivé et l'accroissement des productions céréalières ont permis la consolidation du réseau de moulins à farine. En 1861, la plupart des 13 moulins à farine de la seigneurie répondent d'abord aux besoins locaux des producteurs agricoles. Toutefois, certains d'entre eux, dont celui de la Cascade, près de la ville de Saint-Hyacinthe, sont des meuneries capables de transformer des quantités de grains nettement supérieures à celles produites localement.

Le secteur du sciage a également poursuivi sa croissance malgré le recul des espaces boisés à l'intérieur même de la seigneurie de Saint-Hyacinthe. La présence de pouvoirs d'eau et l'accès aux ressources forestières du vaste bassin de la rivière Yamaska qui pénètre jusque dans les Cantons de l'Est, y ont favorisé la persistance de cette industrie. Mais la seigneurie n'est pas une région d'exploitation forestière comme l'Outaouais ou la Mauricie et, en 1861, les moulins à scie y demeurent des entreprises plutôt modestes comptant généralement moins de cinq employés. Par ailleurs, de 1831 à 1861, le nombre de moulins à carder et à fouler n'a pas augmenté. De manière générale, les divers types de moulins représentent une partie considérable des capitaux fixes mobilisés dans l'industrie, mais ils emploient peu de main-d'oeuvre. En 1861, les divers types de moulins et la potasserie engagent moins de 90 travailleurs et travailleuses dont plusieurs une partie de l'année seulement.

Tableau 2 État de l'industrie dans la seigneurie de St-Hyacinthe en 1831

Selon le lieu de résidence du propriétaire de l'entreprise	D'après la localisation de l'entreprise
Village de St-Hyacinthe :	Village de St-Hyacinthe :
2 moulins à farine	1 moulin à farine
6 moulins à scie	1 moulin à scie
1 moulin à carder et à fouler	l moulin à carder et à fouler
3 fabriques de fer	3 fabriques de fer
Village de St-Césaire :	Village de St-Césaire :
2 fabriques de potasse	2 fabriques de potasse
3 fabriques de fer	3 fabriques de fer
Village de St-Pie :	Village de St-Pie :
I moulin à scie	1 moulin à farine
1 fabrique de fer	l moulin à scie
•	l fabrique de fer
Zones rurales de la seigneurie :	Zones rurales de la seigneurie :
2 moulins à farine	2 moulins à farine
1 moulin à scie	6 moulins à scie
2 moulins à carder	2 moulins à carder
3 fabriques de potasse	5 fabriques de potasse
32 boutiques de fer	32 fabriques de fer

Sources: ANC, recensement de 1831; ANOM, minutes notariales.

De 1831 à 1861, le portrait de l'industrie s'est complexifié. Plusieurs entreprises autres que les moulins dépassent désormais le stade artisanal. Pour illustrer cette nouvelle facette de l'économie, nous avons réuni sous une même rubrique (dans le tableau 3) toutes les manufactures et les fabriques qui, au recensement de 1861, représentaient un capital fixe supérieur à 2 000 \$ et engageaient au moins trois employés⁹⁷. Cette rubrique rassemble dix entreprises dont la valeur du capital fixe constitue environ les trois quarts de la valeur totale des moulins de la seigneurie, mais dont le nombre d'emplois directs double toutefois celui de ces mêmes moulins.

Ces entreprises sont principalement concentrées dans le secteur du cuir, de la fabrication du matériel agricole (fonderies et manufacture de moulins à battre) et de la production de la chaux. Les assises de ces industries demeurent fragiles. Les deux principales entreprises, les tanneries de Saint-

⁹⁷ Nous sommes conscients que la valeur du capital fixe et le nombre d'employés d'une entreprise ne constituent pas des critères suffisants pour la classer comme fabrique ou comme manufacture. Il faudrait également mieux connaître la division du travail et la nature des rapports entre le propriétaire et ses employés. Toutefois, ces deux critères permettaient de fixer une sorte de seuil minimal rapidement opératoire. À cet égard, le critère de 2 000 \$ en capital fixe pour classer une entreprise dans le groupe des fabriques et des manufactures n'est pas trop sélectif puisque ce montant est légèrement inférieur à la valeur moyenne du capital fixe des propriétés agricoles (terre, cheptel, outillage) dans la seigneurie de Saint-Hyacinthe, qui est en 1861 de 2 249 \$.

Tableau 3 Valeur du capital fixe et nombre d'employés dans les manufactures, les fabriques et les moulins dans la seigneurie de Saint-Hyacinthe en 1861

Localisation	Type d'entreprises	Valeur du capital fixe	Nombre d'employés
A. Manufactures et fabriqu	ues (capital fixe 2 000 \$ et 3 em	iployés et plus	
Ville de St-Hyacinthe	Fonderie	12 000 \$	14
•	Fonderie	2 000	10
	Fonderie	3 000	5
	Tannerie	3 300	5
ND. du Rosaire	Manufacture de moulins		
	à battre	2 000	3
	Brasserie	2 000	5
St-Césaire	Fonderie	2 000	4
Ste-Rosalie	Manufacture de chaux	. 000	
	(carrière)	16 000	50
St-Pie	Tannerie	60 000	50
	Tannerie et moulin à scie	13 000	14
actia momit	Aumono de modini a dolo		
SOUS-TOTAL		115 300 \$	160
B. Moulins et potasserie			
Ville de St-Hyacinthe	Moulins à farine et à scie	40 000 \$	6*
	Moulins à carder et à fouler	12 000	6
St-Damase	Moulin à farine	700	0
	Moulin à scie	400	0
St-Césaire	Moulin à farine	16 000	2
	Moulin à farine	14 000	7
	Brasserie, moulins à farine		
	et à scie	4 400	3
	Moulins à farine et à scie	3 000	5
	Moulins à farine et à scie	5 000	3
	Moulin à scie	2 600	4
Ste-Rosalie -	Moulin à farine	5 000	2
	Moulin à scie	2 600	4
	Moulin à scie	2 200	4
	Moulin à scie	600	7
St-Dominique	Moulin à farine et à scie	2 000**	4
	Moulin à scie	1 000	0
	Moulin à scie	1 000	0
St-Pie	Moulin à farine, à scie et		
	à carder	6 000	7
	Moulin à farine	14 000	4
	Moulin à farine	4 000	2
	Moulin à farine et à scie	2 800	2
St-Paul D'Abbotsford	Moulin à scie	2 000***	4***
L'Ange Gardien	Moulin à scie	2 000***	4***
	Moulin à scie	2 000***	4***
	Potasserie	2 000***	4***
SOUS-TOTAL		146 000 \$	88

(suite à la page suivante)

Pie et la « manufacture de chaux » de Sainte-Rosalie, qui regroupent plus de 70 p. 100 des emplois et des capitaux fixes de ce petit novau de manufactures et de fabriques, se sont éteintes peu de temps après le recensement de 1861. Les fabriques de la ville de Saint-Hyacinthe, quoique moins imposantes en capital et en main-d'oeuvre, ont mieux résisté à l'épreuve du temps. L'essor subséquent de l'industrie régionale s'est en bonne partie appuyé sur celles-ci et sur les nombreuses autres boutiques artisanales de la ville de Saint-Hvacinthe.

L'évaluation globale de l'industrie doit inclure ces boutiques artisanales. À partir des données concernant les paroisses de Saint-Damase, Saint-Pie et Sainte-Rosalie, nous avons tenté une approximation de la valeur des capitaux fixes et du nombre d'emplois directs générés par l'ensemble des boutiques artisanales de la seigneurie dans le tableau 4 (voir également l'annexe 2). D'après nos estimations, ces boutiques représentent des investissements beaucoup moins considérables que les moulins et les manufactures puisqu'elles accaparent environ 20 p. 100 seulement de l'ensemble des capitaux fixes de l'industrie. Cependant, elles génèrent la majorité des emplois directs dans les divers secteurs de la fabrication.

En 1861, l'industrie conserve plusieurs traits traditionnels comme l'importance des moulins à farine et la persistance des boutiques artisanales dans plusieurs secteurs de la fabrication. De plus, à l'échelle régionale, l'industrie — incluant les boutiques artisanales — demeure encore minoritaire dans le système de production malgré son essor indéniable depuis 1831. En 1861. les divers types de moulins, manufactures et boutiques représentent ainsi 5 à 6 p. 100 de la valeur totale du capital fixe agricole dans la seigneurie de Saint-Hyacinthe. Grâce aux boutiques artisanales, l'industrie occupe toutefois une proportion plus élevée de la population active, peut-être autour de 15 p. 100 de celle engagée dans l'agriculture.

Conclusion

Pendant longtemps, les divers types de moulins demeurent la principale composante de l'industrie dans la seigneurie de Saint-Hyacinthe. La crois-

Source: ANC, recensement de 1861.

^{*} Le recenseur de la ville de St-Hyacinthe n'a pas précisé le nombre d'employés des moulins à farine et à scie de la Cascade. En 1871, l'entreprise manufacturière de St-Hyacinthe, qui comprend outre ces deux moulins le moulin à carder et à fouler, emploie 12 hommes. En 1861, le moulin à carder et à fouler employant 6 hommes, nous avons donc estimé à 6 le nombre d'employés des moulins à farine et à scie de la Cascade en 1861.

^{**} En 1852, lors du partage de la succession J. Dessaulles, ces deux moulins ont été évalués à £ 250, soit 1 000 \$. Pour 1861, nous avons fixé approximativement la valeur de ces deux moulins à 2 000 \$. Ce montant est sans doute supérieur à la valeur réelle de ces deux moulins.

^{***} Les recenseurs de ces deux paroisses n'ont précisé ni la valeur du capital fixe, ni le nombre d'employés de ces deux moulins à scie et de la potasserie. Nous les avons fixé à 2 000 \$ et 4 employés.

Tableau 4 Bilan comparé de l'industrie et de l'agriculture dans la seigneurie de St-Hyacinthe en 1861 (d'apres la valeur des capitaux fixes et de la population active engagés dans les deux secteurs)

1.	Capitaux fixes (biens fonds et biens mobiliers)	St-Damase en dollars	St-Pie en dollars	Ste-Rosalie en dollars	Seigneurie de St-Hyacinthe en dollars
A .	Manufactures et fabriques		73 000	16 000	115 300
В.	Moulins et potasserie	1 200	26 800	9 400	146 700
C.	Boutiques artisanales	3 522	6 130	3 848	62 205*
D.	Total de l'industrie (A+B+C)	4 722	105 930	29 248	324 205
E.	Agriculture	823 324	921 028	519 210	6 235 367**
F.	% de l'industrie sur l'agriculture (D/E)	0,6 %	11,5 %	5,6 %	5,2 %
2.	Population active	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre
	(nombre d'employés + nombre de propriétaires des entreprises)	total	total	total	total
Α.	Manufactures et fabriques		66	51	170
B.	Moulins et potasserie	2	17	21	113
C.	Boutiques artisanales	39	30	18	398***
D.	Total de l'industrie (A+B+C)	41	113	90	681
E.	Agriculture	429	804	318	4 158****
F.	% de l'industrie sur l'agriculture (D/E)	9,6 %	14,1 %	28.3 %	16,4 %

^{*} Pour établir la valeur du capital fixe des boutiques artisanales de la seigneurie, nous avons d'abord multiplié le nombre total de chefs de ménage déclarant un métier du secteur de la fabrication, plus les charpentiers et les menuisiers, soit 471 chefs de ménage par 47 % (la proportion de boutiques par rapport au nombre de chefs de ménage déclarant ce type de métiers dans les trois paroisses de St-Damase, St-Pie et Ste-Rosalie). Nous avons ensuite multiplié ce nombre de boutiques artisanales de la seigneurie par 281 \$ (la valeur moyenne des boutiques artisanales dans les trois mêmes paroisses).

^{**} Le capital fixe agricole comprend le capital foncier (la valeur des terres) et le capital mobilier de l'exploitation agricole (le cheptel et l'outillage). Pour établir la valeur du capital fixe dans chacune des paroisses et dans l'ensemble de la seigneurie, nous avons éliminé de nos calculs les terres de moins de 10 arpents et les terres incultes ne faisant pas partie d'une exploitation agricole véritable comprenant cheptel et outillage.

^{***} Pour établir la population active dans les boutiques artisanales de la seigneurie, nous avons multiplié le nombre de boutiques artisanales par 1,8 personnes (la proportion entre le nombre de propriétaires de boutiques plus le nombre d'employés sur le nombre total de boutiques artisanales dans les paroisses de St-Damase, St-Pie et Ste-Rosalie).

^{****} Pour établir la population active dans le secteur agricole, nous avons multiplié le nombre total d'exploitations agricoles dans les paroisses et dans l'ensemble de la seigneurie par 1,5 personnes par exploitation.

Source: ANC, recensement de 1861.

sance de l'industrie s'accélère toutefois au tournant des années 1830. À part les moulins, les deux principaux secteurs de l'industrie maskoutaine sont le cuir et la fabrication du matériel agricole. L'essor du secteur du cuir dans la région suit globalement deux voies. Les tanneries de Saint-Pie illustrent une première voie de développement rapide de l'industrie, grâce à l'apport de capitaux et de l'expertise d'entrepreneurs provenant de l'extérieur de la région. Ces tanneurs d'origine américaine viennent s'installer dans la région afin de profiter de la qualité et de l'abondance des ressources naturelles. La seconde voie s'appuie sur la dynamique interne de petites entreprises artisanales. L'émergence de cette industrie locale du cuir dans la région remonte au début du siècle et les forces de la concentration agiront plus tard dans une seconde phase de développement qui, à Saint-Hyacinthe, s'amorce après 1861. Cette seconde voie de développement de l'industrie est moins spectaculaire, mais elle constitue une forme de transition tout aussi sinon plus durable vers le capitalisme industriel. L'essor de la fabrication de matériel agricole dans les fonderies et les manufactures de moulins à battre révèle la participation active de cette société rurale à la première phase de mécanisation de l'agriculture. Le monde agricole et le monde industriel ne sont pas nécessairement réfractaires l'un à l'autre. Toutefois, la modernisation technique de l'agriculture contribue à exacerber certaines tensions sociales dans le monde rural en diminuant les besoins de main-d'oeuvre dans les exploitations agricoles et en contribuant ainsi à l'exode des ruraux vers les villes.

De 1831 à 1861, d'autres secteurs de l'industrie ont également progressé. Malgré ces progrès, l'agriculture demeure toutefois le secteur dominant de l'économie maskoutaine. Les rapports entre les divers secteurs de l'industrie et l'agriculture sont complexes. Si, dans les secteurs du cuir et de la fabrication du matériel agricole, la production s'effectue dans des entreprises le plus souvent distinctes du milieu agricole, cela n'est pas le cas dans les secteurs de la production de la chaux, de la pierre de taille ou de briques où plusieurs cultivateurs sont présents, tantôt comme employés saisonniers, tantôt comme artisans ou comme entrepreneurs. L'exploitation de plusieurs moulins à scie et même de certains moulins à farine s'effectue également sous la forme d'une pluri-activité combinant le travail agricole et le travail artisanal. Mais, compte tenu du nombre plutôt réduit d'emplois dans l'industrie, l'association entre le travail agricole et le travail « artisanal » ou « industriel » ne caractérise pas de manière fondamentale la structure sociale maskoutaine.

En raison même de leurs privilèges dans certains secteurs d'activité économique, les seigneurs représentent inévitablement des acteurs importants de l'industrie. Les moulins à farine constituent le principal champ d'intervention directe des seigneurs dans l'économie. Mais, même dans ce secteur. les seigneurs adoptent une stratégie rentière quand cette dernière leur semble profitable. Les seigneurs exercent également un contrôle sur le développement de divers autres types d'entreprises utilisant la force motrice des eaux : moulins à scie, moulins à carder et autres. Les investissements directs des

134 Histoire sociale / Social History

seigneurs dans ces autres secteurs demeurent réduits; néanmoins, ils retirent des rentes de l'exploitation de ces secteurs d'activité. Les seigneurs peuvent également investir dans des entreprises qui ne sont pas soumises à la contrainte seigneuriale. Nous avons retracé certaines de ces initiatives, mais celles-ci constituent un aspect plutôt secondaire de leur intervention dans l'économie. Après l'abolition du régime seigneurial, l'un des seigneurs maskoutains, L.-A. Dessaulles, investit dans l'exploitation à grande échelle d'une carrière de chaux; mais cette initiative hors des anciens champs de l'intervention seigneuriale constitue un échec. Dans cette phase de démarrage, les principaux acteurs de l'industrie maskoutaine se recrutent tantôt à l'extérieur de la région (surtout dans les secteurs de production où les Maskoutains ne disposent pas de l'expertise nécessaire, comme pour le premier moulin à carder ou la première fonderie de la seigneurie), tantôt dans la seigneurie même au sein des artisans, des marchands et même des paysans dont les intérêts ne sont certainement pas dans la perpétuation des privilèges seigneuriaux.

Annexe 1 Évolution des métiers de la fabrication, de la construction et du transport dans la seigneurie de St-Hyacinthe, 1831–1861 (d'après la profession du chef de ménage)

Groupes socio-professionnels	Nombre de chefs de ménage		
	1831	1861	
I. FABRICATION (TOTAL)	144	324	
1.1 Alimentation (sous-total)	22	51	
boucher	5	15	
boulanger	9	20	
brasseur	1	1	
confiseur	1	1	
meunier	6	13	
meunier cardeur	-	i	
1.2 Métaux (sous-total)	45	85	
ferblantier	3	4	
fondeur		8	
fondeur de cuillers	-	1	
forgeron	42	69	
mouleur	_	3	
1.3 Matériel de transport (sous-total)	16	25	
charron	15	1	
voiturier	1	24	
1.4 Textile et vêtements (sous-total)	10	23	
cardeur	2	5	
charpelier	3	4	
couturière	1	5	
mercier	1	-	
tailleur	3	9	
1.5 Cuir (sous-total)	29	101	
cordonnier	20	74	

Annexe 1 (suite)

Groupes socio-professionnels	Nombre de chefs de ménage		
	1831	1861	
tanneur sellier	7 2	16 11	
1.6 Bois (sous-total)	14	16	
bardeleur	1	1	
équarrisseur faiseur de chaises	-	i	
meublier	-	7	
sabotier	2	í	
scieur	-	i	
tonnelier	11	4	
	10	23	
1.7 Autres (sous-total) bijoutier	10	23 1	
carriereur	÷	1	
faiseur de musique	2	i	
horloger	_	i	
imprimeur	•	2	
mécanicien	-	4	
fabricant d'allumettes	_	2	
potier	2	1	
artisan	-	2	
ouvrier	-	6	
chaufournier	7	-	
potassier	1	1	
manufacturier	-	1	
2. CONSTRUCTION (TOTAL)	67	209	
briquetier	-	6	
charpentier	5	19	
chaumier	-	1	
couvreur	-	1	
maçon	10	32	
menuisier	50	126	
peintre	2	5	
plâtrier	-	1	
tailleur de pierre	•	10	
contracteur	Ī	1	
constructeur de moulins	-	1	
entrepreneur	-	5	
3. TRANSPORT (TOTAL)	5	33	
agent du Grand Tronc	•	1	
charretier	5	28	
conducteur	-	1	
employé de chemin de fer	-	1	
garde-pont	-	2	

Sources: ANC, recensements de 1831 et de 1861.

136 Histoire sociale / Social History

Annexe 2 Valeur et main-d'oeuvre des boutiques artisanales des paroisses de St-Damase, St-Pie et Ste-Rosalie, 1861

Nombre	Type de boutiques	Valeur du capital fixe en dollars*	Nombre d'employés
11	ST-DAMASE (sous-total)	3 522	23
3	Cordonneries	548	1
1	Tannerie Tannerie	120	1
5	Boutiques de forge	1 460	8
6	Boutiques de menuiserie	1 274	13
1	Boutique	120	-
24	ST-PIE (sous-total)	6 130	6
2	Boulangeries	200	2
3	Cordonneries	950	•
2	Tanneries	600	1
1	Sellerie	250	
5	Boutiques de forge	2 400	3
5	Boutiques de menuiserie	1 200	-
3	Boutiques de meublier	300	. ,
1	Boutique de chaisier	30	-
2	Boutiques de voiturier	200	-
8	STE-ROSALIE (sous-total)	3 848	10
1	Cordonnerie	800	1
1	Tannerie	1 200	1
2	Boutiques de forge	700	1
3	Boutiques de menuiserie	998	6
1	Boutique de sabotier	150	1

^{*} À St-Damase, le recenseur n'a pas précisé la valeur du capital fixe de trois boutiques de menuiserie, de deux boutiques de forge et d'une cordonnerie. À Ste-Rosalie cela est également le cas d'une boutique de menuiserie/charpenterie. Nous avons donné à ces entreprises la valeur du capital fixe des autres boutiques similaires dans les trois paroisses de St-Damase, St-Pie et Ste-Rosalie.

Source: ANC, recensement de 1861.